

Physio-Québec

PRINTEMPS 1998

VOLUME 22, NUMÉRO 4

DOSSIER

25 ans

au service
de la protection
du public



Ordre des
physiothérapeutes
du Québec

EXCEL

À LA FINE POINTE
DE LA TECHNOLOGIE



DISPONIBLE EN EXCLUSIVITÉ CHEZ

ORIS

Médical

550, rue Peel, suite 101, Montréal (Québec) H3C 2H1

Tél. : (514) 935-4000 • Tél. : 1 800 935-7220

Fax : (514) 935-7000 • Fax : 1 800 935-7221

Bureau de Québec :

Tél. : (418) 623-6622 • Fax : (418) 623-7007

Rédactrice en chef

Christine Lajoie
Tél.: (514) 351-2770, poste 226

Collaborateurs

André Audy, Solange Côté, France Héту,
Rolland Lamarche, Normand Legault,
Corrine Parver

Conception graphique

Guyline Bérubé Design
Tél.: (514) 276-6468

Correction d'épreuves

Les Productions Brabant enr.
Tél.: (514) 387-1658

Photo page couverture

PhotoDisc
Holidays and Celebrations – Volume 9

Impression

Imprimerie Maska inc.
Tél.: 1-800-361-3164

Tirage

4000 exemplaires

Distribution

Gratuite à tous les membres de l'Ordre
des physiothérapeutes du Québec

Fréquence

Trimestriel, quatre numéros par année

Prochaines parutions

Été 1998, automne 1998,
hiver 1999, printemps 1999

Abonnements

37\$ par année pour les non-membres
du Québec

48\$ par année pour les non-membres
de l'extérieur du Québec

Publicité

Danielle Huet
Tél.: (514) 351-2770, poste 223

Politique publicitaire

La publication d'annonces publicitaires
ne signifie aucunement que l'Ordre des
physiothérapeutes du Québec ne se porte
garant des produits ou services annoncés.

Comité de coordination de la revue

Cynthia Carsley, Mary-Ann Dalzell,
Christine Lajoie

Objectif de la revue

L'objectif premier de la revue *Physio-Québec* est de créer un réseau d'information de nature à servir de référence aux physiothérapeutes. Le magazine vise également à parler de la profession, des physiothérapeutes et de leurs réalisations, à présenter les activités de l'Ordre, sa mission et ses services ou toute autre activité liée à la profession.

Dépôt légal

Bibliothèques nationales du Québec
et du Canada
ISSN 0706-4284

Ordre des physiothérapeutes du Québec

7101, rue Jean-Talon Est, bureau 520
Anjou (Québec) H1M 3N7
Téléphone: (514) 351-2770
1-800-361-2001
Télécopieur: (514) 351-2658

ÉDITORIAL

Vers l'autonomie de gestion de notre champ professionnel: la physiothérapie	5
<i>Semaine nationale de la physiothérapie 1998</i>	23
La physiothérapie: cap sur la santé	

DOSSIER

25 ans au service de la protection du public	11
--	----

LES CHRONIQUES

<i>Affaires professionnelles</i>	7
Le physiothérapeute de l'an 2010	
<i>Inspection professionnelle</i>	8
La visite de vérification générale: les principales lacunes observées	
<i>Chronique juridique</i>	9
Le physiothérapeute employeur	
<i>Symposium d'orthopédie 1998</i>	20
Vaincre la douleur... Mission possible	
<i>Recherche clinique</i>	21
À la recherche de réponses...	

LES INFOS

<i>Formation continue</i>	19	<i>Événements</i>	24
<i>Nouvelles des</i>		<i>Nouvelles publications</i>	24
<i>Comités-conseils</i>	19	<i>Nouvelles cliniques</i>	25
<i>Cours offerts</i>	22	<i>Tableau des membres</i>	25
<i>Appel de candidatures</i>	22	<i>Annonces classées</i>	27
<i>En bref</i>	24		

Des produits efficaces



Nouveau!
Le Neck Doctor
L'oreiller orthopédique
réglable



ORTHO CANADA

Produits médicaux 84-B Jean-Proulx, Hull, Qc, J8Z 1W1

OrthoCanada fabrique les rouleaux « McKenzie » ainsi que l'oreiller Neck Doctor et distribue une ligne de produits de qualité incluant :

Alpha-Stim 100 Stimulateur Microcurrent
supports dorsaux ajustables Bosaro
BackCycler CPM
livres et vidéos éducatifs
instruments d'évaluation
ballons d'exercice Gymnic
tables de traitement
matelas, siège, oreiller Tempur-Pedic
Thera-Band

Pour information, prix et commandes : **1-800-561-0310**



Ordre des
physiothérapeutes
du Québec

MEMBRES DU BUREAU

Présidente

Mariette L. Lanthier*

Administrateurs élus

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie (1)
Îles-de-la-Madeleine/Côte-Nord

Daphné Vallières
(418) 763-2261, poste 2115

Saguenay/Lac Saint-Jean (2)

Mario De Bellefeuille
(418) 541-1039

Québec (3)

Réjean Murray
(418) 435-5150, poste 2080

Chaudière-Appalaches (4)

Marie-Josée Gamache
(418) 774-3304, poste 2713

Mauricie/Bois-Francis (5)

Diane Gobeil*
(819) 478-6464, poste 7170

Estrie (6)

Carolyn Ann Jones
(819) 563-0144

Montréal (7)

Ghislaine Lavoie
(514) 343-7494

Dany Lessard*
(514) 361-5175

Laval (8)

Lyne Hébert*
(514) 975-6428

Laurentides-Lanaudière (9)

Éric Plante
(819) 425-8018

Montérégie (10)

Danielle Richer
(514) 445-3540

Outaouais (11)

Gilbert Litalien
(819) 776-6500

Abitibi-Témiscamingue (12)

Nord-du-Québec
Serge Orzes*
(819) 782-4661

Administrateurs nommés

Lucille Millette*
Marguerite Paquet
Raynald Loiselle

Secrétaire de l'Ordre

Louise Bleau

Ordre des physiothérapeutes du Québec

Personnel permanent

7101, rue Jean-Talon Est, bureau 520
Anjou (Québec) H1M 3N7
(514) 351-2770 ou 1-800-361-2001
Télécopieur: (514) 351-2658

Mariette L. Lanthier
Présidente, poste 227

Manon Éthier-Rollin
Secrétaire de direction,
poste 222

Paul Marcoux
Syndic, poste 228

Suzanne Darveau
Coordonnatrice de l'inspection professionnelle, poste 230

Yvonne Ouellet
Secrétaire, Syndic et Inspection professionnelle, poste 225

Cynthia Carsley
Coordonnatrice des affaires professionnelles, poste 229

Louise Bleau
Chargée de la formation continue et Secrétaire de l'Ordre, poste 236

Sylvie Bérard
Secrétaire des affaires professionnelles, poste 238

Christine Lajoie
Coordonnatrice des communications, poste 226

Danielle Huet
Secrétaire des communications, poste 223

Dominique Serre
Coordonnatrice administrative, poste 224

Lyne L'Archevêque
Commis de bureau, poste 231

Nathalie Des-Rosiers
Commis à l'accueil, poste 221

HEURES D'OUVERTURE – HORAIRE RÉGULIER
ORDRE DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 sans interruption.

* Membre du Comité administratif

MARIETTE L. LANTHIER, PHT, M.A.P.



Vers l'autonomie de gestion de notre champ professionnel : la physiothérapie

Pourquoi souligner les 25 ans de l'Ordre des physiothérapeutes du Québec? Après tout, la physiothérapie s'enseigne dans nos universités québécoises depuis plus de 50 ans et est connue dans le monde entier depuis plus de 100 ans. Qu'y a-t-il donc de si important à souligner cette année?

1973. L'entrée en vigueur du *Code des professions*. La reconnaissance officielle du titre de physiothérapeute par l'Assemblée nationale. À cette époque, un titre réservé devait être suffisant pour protéger le public puisque les physiothérapeutes étaient formés dans des écoles affiliées aux facultés de médecine de nos universités québécoises et pratiquaient presque exclusivement dans le réseau public de la santé. Notre profession était désormais reconnue officiellement par la société québécoise. Nous ne pouvions qu'aller de l'avant.

Mais, la réalité fut tout autre. Vingt-cinq ans plus tard, force nous est de constater que, bien qu'il fût un acquis majeur, le titre réservé de physiothérapeute, à lui seul, sans l'exclusivité du champ professionnel de la physiothérapie, est nettement insuffisant pour nous permettre d'assumer pleinement cette mission de protection du public que nous a confiée le législateur.

D'une part, notre statut actuel ne nous permet pas d'intervenir pour limiter la confusion qui persiste dans la population, confusion alimentée par une prolifération de pseudo-intervenants formés dans des écoles non reconnues par le ministère de l'Éducation du Québec. Ils prétendent posséder les compétences pour poser des actes de physiothérapie et ils interviennent dans le champ de la physiothérapie.

En outre, dans le contexte des contraintes budgétaires, certaines décisions administratives transforment nos activités professionnelles ou les rendent interchangeable sous le couvert de l'interdisciplinarité. Ces décisions ont pour effet de sacrifier des bénéfiques assurés d'interventions professionnelles qui auraient dû être dispensées à la population par les intervenants les plus compétents.

D'autre part, le visage de la pratique de la physiothérapie a beaucoup changé depuis 1973. L'explosion de la pratique professionnelle dans le secteur privé, l'accès direct, le rôle d'intervenant de première ligne reconnu

aux physiothérapeutes et l'encadrement de pratiques à hauts risques de préjudices pour le client nous obligent à être de plus en plus vigilants et à exercer une surveillance exemplaire de la pratique professionnelle. La responsabilité d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique que le gouvernement entend nous confier viendra s'ajouter aux responsabilités de l'Ordre qui consistent, entre autres, à assurer à la population des services de qualité qui répondent à leurs besoins de façon sécuritaire.


Voici ce qui, à notre avis, justifie amplement la reconnaissance de ce qui s'appelle encore aujourd'hui «*un champ exclusif*» et ce, dans les plus brefs délais. Pourquoi donc souligner maintenant ce statut que nous accorde la législation québécoise, mais qui nous limite dans la réalisation de notre mission de protection du public?

Nous soulignons pour l'instant ces 25 années de reconnaissance professionnelle, afin qu'il soit bien clair dans l'esprit des décideurs politiques et administratifs, autant que dans celui de la population, que ces 25 ans marquent la fin d'une étape. Les obligations inhérentes à notre réalité exigent que l'Ordre soit désormais doté de moyens qui lui accordent la pleine et entière autonomie de la gestion du champ professionnel de la physiothérapie, afin d'assumer avec efficacité ses responsabilités actuelles et à venir.

Cela signifie convaincre les décideurs que, lorsqu'il est question de physiothérapie, la population doit avoir la certitude qu'elle a droit à des services de qualité dispensés par des intervenants compétents. Cela signifie également convaincre la population que c'est de sa santé qu'il s'agit et de sa capacité à continuer d'exercer son rôle social et de participer à la vie économique du Québec.

L'urgence de ce dossier n'est plus à démontrer. Même dans le contexte d'une possible réforme du système professionnel, et en présence des forces vives qui s'y opposent présentement, exiger un champ exclusif signifie vouloir aller de l'avant. Le public est en droit de savoir qui sont les intervenants formés et reconnus dans le domaine de la physiothérapie et, lorsque la réforme du système professionnel prendra son véritable envol, il sera encore temps pour l'Ordre de monter à bord du train.

Les physiothérapeutes considèrent en outre que l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre est aussi nécessaire qu'essentielle pour la protection du public. Il est donc impératif que cette intégration, dont les discussions durent depuis trop longtemps, se concrétise rapidement dans le respect des responsabilités des deux groupes d'intervenants du domaine de la physiothérapie, responsabilités inhérentes aux deux niveaux de formation, universitaire pour les physiothérapeutes et collégial pour les thérapeutes en réadaptation physique.

Au cours des prochaines semaines, j'aurai besoin de vous tous, physiothérapeutes, pour m'appuyer dans l'accomplissement de cette tâche difficile. J'invite également tous les thérapeutes en réadaptation physique à se joindre à nous et à emboîter le pas. Retrouvons nos manches, car il y a beaucoup de travail à faire. La population a fait face à trop de confusion entourant la physiothérapie jusqu'à aujourd'hui. La population a maintenant droit à ce que cesse cette situation qui met en danger sa sécurité. 

ORDRE DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

MISSION

L'Ordre a pour mission
d'assurer la protection du public
en surveillant l'exercice de la physiothérapie par ses membres
et en contribuant à leur développement professionnel.
La nature et la qualité des services rendus par les physiothérapeutes
doivent répondre aux besoins des personnes et tenir compte
de l'évolution de la science et des pratiques physiothérapeutiques.

VALEURS

L'Ordre s'appuie sur des valeurs
d'excellence, de respect des personnes et d'engagement
pour assurer la réalisation de sa mission.

L'expression de la compétence du physiothérapeute
par des actes professionnels de qualité optimale
traduit sa responsabilisation dans sa recherche de **l'excellence**.
De plus, le physiothérapeute établit une relation de confiance
avec tous ses clients et fait preuve de **respect des personnes**,
en les traitant avec dignité et intégrité.
Son **engagement** à la profession témoigne de son sentiment
d'appartenance et de sa fierté à s'impliquer dans les différents volets
de sa profession.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- I. Promouvoir l'excellence de l'exercice de la physiothérapie par les physiothérapeutes.
- II. Consolider le champ de pratique du physiothérapeute afin d'assurer des assises solides à notre profession.
- III. Élaborer des stratégies de communication pour faire connaître au public la profession de physiothérapeute.

Le physiothérapeute de l'an 2010

Le 25^e anniversaire de l'Ordre est non seulement l'occasion par excellence de se pencher sur l'évolution de la profession dans le système professionnel québécois mais aussi le moment de réfléchir sur l'avenir de la physiothérapie. Comment évoluera la pratique des physiothérapeutes au cours des prochaines décennies? L'avenir nous le dira mais, comme professionnels de la santé, nous savons d'ores et déjà qu'une constante s'en dégage: le changement.

Récemment, le *Magazine of Physical Therapy*¹ a tenu un concours auprès d'étudiants en physiothérapie qui visait à recueillir leur opinion sur la pratique, la recherche et la formation universitaire des physiothérapeutes de l'an 2010. Les gagnants ont soulevé des points de vue qui ont influé sur ma perspective de l'avenir de la physiothérapie au Québec.

Puisque les soins de santé ne sont pas dispensés indépendamment de la loi et des politiques administratives qui régissent les centres hospitaliers et les centres de santé, l'intérêt et les besoins du public ne seront respectés que si les physiothérapeutes prennent une part active à la planification et à l'organisation de leurs services. En outre, ils devront participer pleinement au processus de prise de décision et ce, à tous les niveaux décisionnels. Les administrateurs, les tiers payeurs, les professionnels de la santé et le gouvernement doivent connaître davantage le rôle du physiothérapeute pour répondre adéquatement aux besoins du public. Ils doivent être mieux informés quant à l'impact des soins dispensés en physiothérapie sur la santé de la population.

Aux États-Unis, la prestation des soins s'effectue de façon à minimiser les coûts liés aux services de santé. Cette approche se dirige vers nous à une vitesse vertigineuse. Dans son *Avis* publié en 1995, le Conseil médical du Québec² recommande l'implantation d'un système par capitation. Autrement dit, l'allocation des ressources financières aux soins de santé se fera par tête. En outre, le Conseil affirme que le public aura toujours un accès direct aux soins des physio-

thérapeutes, des omnipraticiens ainsi qu'à un nombre restreint de professionnels de la santé du réseau public. L'intervention de première ligne occupera donc un volet de plus en plus important de la pratique du physiothérapeute.

La spécialisation et la recherche

Les connaissances acquises à l'université demeureront essentielles, notamment pour le traitement des cas complexes et l'intervention de première ligne où le physiothérapeute doit dépister des problèmes d'ordre systémique. Par ailleurs, afin d'assurer un meilleur rapport coût / efficacité, les tiers payeurs exigeront la spécialisation des fournisseurs de soins de santé et ce, dans un contexte d'interdisciplinarité. À titre d'exemple, la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) fait appel actuellement à des groupes pluridisciplinaires se spécialisant dans l'évaluation des patients atteints d'une entorse cervicale. La spécialisation sera en outre un acquis reconnu par d'autres intervenants de la santé.

Plusieurs physiothérapeutes suivent une formation post-graduée (maîtrise et doctorat) afin de se perfectionner dans un volet de leur choix. D'autres décident de suivre des formations à l'extérieur des programmes universitaires, impliquant parfois l'acquisition de nouvelles connaissances et la pratique d'activités liées aux thérapies alternatives.

La controverse entourant les thérapies alternatives est due principalement au fait qu'il n'y a pas suffisamment de recherches qui démontrent ou réfutent leur efficacité. Au cours des prochaines décennies, le physiothérapeute devra abandonner certaines approches, qu'elles soient intégrées ou non au champ professionnel de la physiothérapie, parce que la recherche réfutera leur efficacité. Elle justifiera également l'incorporation à la pratique de nouvelles approches liées au rendement fonctionnel maximum des patients. À titre d'exemple, plusieurs recherches effectuées dans le domaine de la psychoneurologie ont démontré que lorsqu'un

individu pense à bouger son bras, sans l'avoir physiquement bougé, la circulation sanguine de son cerveau est orientée vers la partie du cortex cérébral responsable du mouvement du bras. À la lumière de ces informations, qui peut dire que le physiothérapeute ne fera pas appel à des techniques de visualisation pour faciliter la fonction motrice de l'individu? Aussi, si la recherche sur la régénération des nerfs se poursuit à ce rythme, le physiothérapeute ne travaillera plus de la même façon avec ses patients atteints de paraplégie. Bref, la recherche dévoilera principalement l'efficacité et l'orientation de nos interventions.

Le champ de la physiothérapie

Quant à l'interdisciplinarité, la pratique de la physiothérapie encouragera l'intervention d'autres acteurs du champ évocateur afin de rendre les services de physiothérapie plus accessibles au public. Pensons par exemple aux thérapeutes en réadaptation physique au Québec et aux assistants en physiothérapie en Amérique du Nord. En collaborant avec ces intervenants habilités à occuper une partie du champ de la physiothérapie, nous serons en mesure de dispenser des services à un plus large éventail de clientèles, tout en respectant le niveau de formation et de responsabilité de chacun. En fait, le contexte financier ne permettra pas de faire autrement.

La société actuelle acquiert un caractère multiculturel et les physiothérapeutes doivent en tenir compte dans la prestation des soins de santé. Pour préparer les étudiants à cette réalité, les différents milieux de la physiothérapie devront les former en offrant des stages. Nous devons assumer le rôle d'éducateur au niveau clinique ou académique afin de transmettre la réalité de la pratique aux futurs intervenants.

Pour dispenser des soins de haute qualité, nous devons poursuivre nos efforts dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la pratique de la physiothérapie. La qualité de

Suite page 24

La visite de vérification générale : les principales lacunes observées

Depuis le 1^{er} avril 1997, près de 200 visites de vérification générale ont été effectuées. Considérant l'importance que le Service d'inspection professionnelle accorde à l'information liée au processus d'inspection, nous dressons ici un bref bilan des principales lacunes observées lors des visites.

Le principal indicateur évalué : la tenue de dossiers

Précisons d'abord que plus de la moitié des dossiers étudiés répondaient au principal indicateur évalué, soit la conformité de la tenue des dossiers en physiothérapie. Toutefois, 46% d'entre eux ont fait l'objet de relance.

La relance s'effectue généralement comme suit : le Comité d'inspection professionnelle (CIP) demande au physiothérapeute concerné de lui faire parvenir des dossiers de clients respectant les recommandations qui ont été faites et ce, dans les trois mois suivant la réception de celles-ci. De nouvelles recommandations sont alors formulées suite à l'étude des dossiers acheminés. Une seconde relance s'est avérée nécessaire auprès d'une très faible minorité, c'est-à-dire moins de dix membres. En effet, la majorité des physiothérapeutes ont répondu aux exigences, le contenu des dossiers étudiés reflétant la démarche physiothérapique.

Le programme de surveillance générale pour l'année 1998-1999 prévoit également de revoir certains physiothérapeutes ayant fait l'objet d'une relance en 1997-1998. Cette mesure vise à s'assurer que les recommandations faites suite à la visite ont été respectées et maintenues pour l'ensemble de leurs dossiers.

Les principales lacunes

Les principales lacunes observées par les membres du CIP sont liées à l'un ou plusieurs des points suivants :

- le manque de données subjectives risquant de fausser la conduite de l'évaluation en omettant la vérification de signes et de symptômes importants;

- le manque de quantification de données objectives mettant en péril la rigueur des suivis;
- l'absence d'analyse des données recueillies et de l'impression clinique du physiothérapeute risquant de compromettre la pertinence du plan de traitement;
- le manque de précision quant aux paramètres des modalités appliquées;
- l'absence d'une évaluation de l'efficacité de l'intervention pouvant entraîner le maintien de modalités non efficaces et l'augmentation inutile du nombre de traitements.

La Grille d'évaluation des dossiers de physiothérapie, expédiée récemment, constitue un point de repère pour tout physiothérapeute soucieux de rédiger des dossiers reflétant la qualité de sa pratique. De plus, les effectifs professionnels, l'achalandage, l'environnement physique

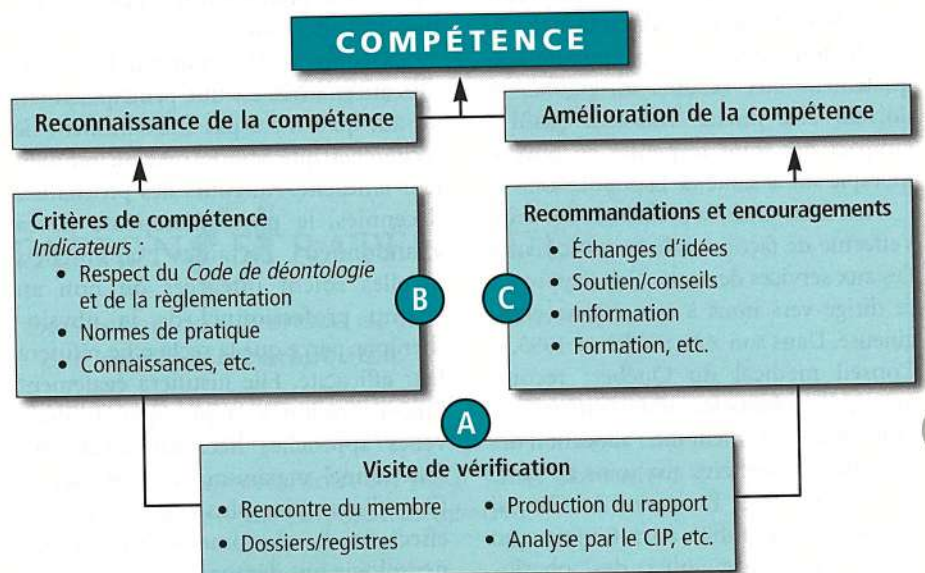
de la pratique, les équipements, le niveau de formation, le respect du Code de déontologie et des autres règlements sont autant de points considérés lors d'une visite de vérification générale.

Les autres recommandations

Mise à part la tenue de dossiers, d'autres recommandations ont été effectuées à la suite d'une visite de vérification. Il s'agit de :

- la vérification annuelle des équipements;
- la propreté des lieux;
- le ratio client/heure (parfois trop élevé);
- le nombre de traitements pour certaines conditions (nombre très élevé);
- la conservation des dossiers (doivent être sous clef ou non accessibles au public).

Nous souhaitons que ces informations permettront à tous les physiothérapeutes de mieux comprendre la nature des visites de vérification et de s'y préparer adéquatement. Entre-temps, l'équipe d'inspection professionnelle poursuit son travail de standardisation des évaluations et de développement de critères et indicateurs de compétence. ◯





Le physiothérapeute employeur

Le physiothérapeute propriétaire d'une clinique devra fort probablement s'adjoindre les services d'autres physiothérapeutes ou assistants affectés au service des patients ou aux tâches administratives. Le physiothérapeute est alors l'employeur de ces personnes.

En droit du travail, nous devons faire la distinction entre deux grandes catégories de relations employeur-employés auxquelles s'appliquent des règles différentes : le contrat collectif et le contrat individuel. Le contrat collectif est celui que conclut une association de salariés (syndicat) qui a obtenu l'accréditation nécessaire pour représenter les travailleurs d'une entreprise ou d'une portion de celle-ci. L'association de salariés négocie alors avec l'employeur une convention collective où les conditions de travail sont définies pour tous les travailleurs visés. Les physiothérapeutes œuvrant dans le secteur public sont familiers avec la convention collective applicable dans le réseau de la santé. Vous vous doutez sans doute qu'en matière de clinique privée de physiothérapie, le contrat de travail collectif est pratiquement inexistant. On y retrouve plutôt un contrat individuel de travail défini par le *Code civil* du Québec : « 2085. Le contrat de travail est celui par lequel une personne, le salarié, s'oblige, pour un temps limité moyennant rémunération, à effectuer un travail sous la direction ou le contrôle d'une autre personne, l'employeur. »

Chaque partie a des obligations que le *Code civil* définit généralement. Ainsi, l'employeur est tenu de permettre l'exécution du travail convenu et de payer la rémunération fixée. Il doit prendre les mesures appropriées à la nature du travail afin de protéger la santé, la sécurité et la dignité du salarié. À cet égard, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* prévoit un éventail d'obligations plus détaillées. Quant au salarié, il est tenu d'exécuter son travail avec prudence et diligence. Il doit agir avec loyauté et ne pas faire usage des informations à caractère confidentiel

obtenues dans l'exécution ou à l'occasion de son travail. Ces obligations du salarié sont maintenues durant un délai raisonnable, même après la cessation de l'emploi.

Bien que les employés bénéficient à certains égards de la protection de la législation, les employeurs ont aussi des droits à exercer. Ainsi, on reconnaît à l'employeur le pouvoir de gestion et de directives sur ses employés. Il doit assigner le travail à chacun, en superviser l'exécution et corriger leurs manquements. Dans une clinique de physiothérapie, la supervision des employés est primordiale, notamment en ce qui a trait à l'obligation de confidentialité des renseignements personnels. En outre, un employeur pourra être tenu responsable de réparer le préjudice subi par une personne en raison de la faute commise par un de ses employés durant l'exécution de son travail. Voilà qui consacre le pouvoir de direction de l'employeur sur ses employés.

Les éléments contenus au contrat

Le contrat de travail est écrit ou verbal et pourra fixer les paramètres suivants : la durée (limitée ou non, le cas échéant), le salaire payable (sur lequel l'employeur fera les retenues fiscales et autres requises par diverses lois), l'horaire de travail, le lieu de travail ainsi que la description des tâches et des conditions de travail, tels les vacances, les congés parentaux ou pour cause de maladie et les autres avantages.

Peu importe que le contrat prévoit ou non des paramètres plus généreux, la *Loi sur les normes du travail* définit des normes minimales applicables aux contrats individuels de travail. Elle prévoit notamment :

- la semaine normale de travail;
- les périodes de repos ;
- le calcul et le paiement des heures supplémentaires;
- l'intervalle de paiement du salaire;
- le congé annuel (vacances);
- les congés pour des événements familiaux (décès, mariage, naissance, adoption, obligation liée à la garde, la santé ou l'éducation d'un enfant mineur);
- les congés de grossesse, de maternité et congé parental;
- les congés des jours fériés (auxquels s'ajoute le congé prévu par la *Loi sur la fête nationale*, soit le congé du 24 juin).

Quant au salaire minimum, le gouvernement le fixe par règlement. Il est à noter que la *Loi sur les normes du travail* ne prévoit aucun congé pour cause de maladie. Cependant, il est interdit à un employeur de congédier un de ses employés qui s'est absenté du travail pour cette raison. Par contre, l'employeur ne sera évidemment pas tenu de verser au travailleur le salaire qui lui aurait normalement été versé.

La fin du contrat de travail

Le contrat de travail est d'une durée déterminée (par exemple 6 mois, 1 an, etc.) ou d'une durée indéterminée.

Lorsque le contrat de travail est d'une durée déterminée, on ne peut y mettre fin, en principe, avant l'arrivée du terme. Ainsi, les parties sont liées jusqu'à l'échéance, à moins que le contrat ne prévoit une clause de résiliation, indiquant par exemple que sur préavis d'une certaine durée indiquée, le salarié ou l'employeur peut mettre fin au contrat. Si le salarié remet sa démission, il s'expose alors à une poursuite en dommages si l'employeur a subi un préjudice de ce fait. En contrepartie, l'employeur qui renvoie le salarié avant l'arrivée du terme s'expose à payer le solde du contrat.

Lorsque le contrat de travail est d'une durée indéterminée, une des parties peut y mettre fin sur préavis raisonnable.

PHYSIOTEC

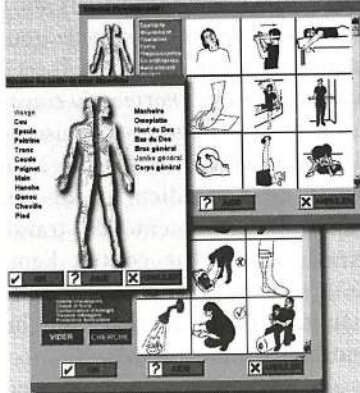
LE LOGICIEL DE BASE DE DONNÉES D'EXERCICES ET D'ÉDUCATION POUR PATIENTS. VERSION WINDOWS.

Spécialement conçu par des physiothérapeutes et une compagnie multimédia gagnante de prix d'excellence pour accroître votre efficacité et votre professionnalisme.



1 à 4 illustrations en couleur par entrée
large base de données d'exercices et d'éducation aux patients
modules spécialisés
facile à utiliser
flexible

SÉLECTIONNEZ des entrées et construisez votre rapport instantanément grâce à un procédé unique de sélection de 4 niveaux, soit par **catégories**, **parties du corps**, **objectifs** et **positions**, ou simplement sélectionnez des entrées par **code** ou **titre**.



Faites des rapports personnalisés pour vos clients.

Triez et sauvegardez des programmes standard et de clients.

Éditez et sauvegardez les textes dans des dossiers utilisateur ou client.

Ajoutez vos propres entrées.

Construisez vos rapports avec :

- 1 à 16 illustrations par page
- texte entier, résumé, ou pas de texte
- page couverture avec vos nom et logo
- page résumé des entrées prescrites
- page de notes pour votre patient

Examinez et imprimez votre rapport en COULEUR ou en noir et blanc ... et beaucoup plus !

Pour information:
NESA INC.
17 769 Charles Munro
Pierrefonds, Québec, Canada
H9J 3N5
Tél. : (514) 620-3909
Télééc. : (514) 696-5082
Email : Nesa@total.net

disquette
dém
disponible
sur
demande

Celui-ci est généralement établi en fonction du nombre d'années de service du salarié et du niveau du poste occupé.

Si un salarié bénéficie de plus de trois ans de service continu chez son employeur, ce dernier peut mettre fin immédiatement à son emploi s'il a une cause juste et suffisante pour ce faire. Sinon, l'employeur doit lui donner un préavis d'une durée d'une, deux, quatre ou huit semaines, selon que le salarié bénéficie respectivement de moins d'un an, de un à cinq ans, de cinq à dix ans ou de plus de dix ans (en temps travaillé) de service continu chez son employeur. Ce préavis peut être accordé réellement comme un délai avant que l'on mette fin au contrat de travail, ou l'employeur peut mettre fin tout de suite à l'emploi du salarié et lui donner une indemnité équivalente au salaire qui aurait été payé durant ce préavis.

Sans égard à la cause de la cessation de l'emploi, l'employeur est tenu de donner au salarié qui l'exige un certificat d'emploi faisant état de la nature et de la durée de l'emploi. Ce certificat ne fait pas état de la qualité du travail ou de la conduite du salarié. Cependant, selon les circonstances, il arrive que le salarié demande une « lettre de référence » à son employeur lorsqu'il le quitte. Cette lettre fournie volontairement par l'employeur ne doit pas être confondue avec le certificat d'emploi que l'employeur est tenu de fournir en vertu de la Loi.

Certaines pratiques sont illégales selon la *Loi sur les normes du travail*. Ainsi, la Loi interdit à un employeur de congédier, déplacer, exercer des mesures discriminatoires ou des représailles et imposer toute sanction à un salarié pour les raisons suivantes :

- il a exercé un droit prévu dans la Loi;
- il a fourni des renseignements à la Commission des normes du travail;
- une saisie de salaire a été pratiquée à son endroit;
- la salariée est enceinte;
- il a refusé de travailler au-delà de ses heures habituelles de travail parce que sa présence était requise pour remplir des obligations liées à la garde, la santé ou à l'éducation de son enfant mineur, bien qu'il ait pris tous les moyens raisonnables pour assumer autrement ses obligations;
- il a atteint ou dépassé l'âge de la retraite;

- il s'est absenté pour cause de maladie ou d'accident pour une période d'au plus 17 semaines, au cours des 12 derniers mois (le salarié doit justifier 3 mois de service continu).

En outre, la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* interdit toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge (sauf dans la mesure prévue par la Loi), la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier cet handicap. En matière de droit de travail, la *Charte* étend cette interdiction de discrimination à l'embauche, l'apprentissage, la durée de la période de probation, la formation professionnelle, la promotion, la mutation, le déplacement, la mise à pied, la suspension, le renvoi ou la détermination des conditions de travail.

Sanctions

En cas de non-respect par l'employeur des normes prévues à la *Loi sur les normes du travail*, le salarié peut porter plainte à la Commission des normes du travail. Celle-ci pourra agir en justice pour le compte du salarié afin de recouvrer de l'employeur les bénéfices dont le salarié a été privé. Cependant, en matière de préavis de cessation d'emploi, le salarié a le choix d'exercer son recours devant les tribunaux ordinaires de droit commun. En matière de congédiement injustifié, il est important de noter que le salarié peut choisir entre une indemnité monétaire ou la réintégration dans son emploi.

Quant aux droits prévus à la *Charte*, toute personne qui croit avoir été victime d'une discrimination peut notamment s'adresser à la Commission des droits de la personne. Celle-ci pourra faire enquête sur son cas et déterminer s'il y a lieu de saisir le Tribunal des Droits de la personne.

La Commission des normes du travail est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur les normes du travail*. Elle dispense des informations sur les droits et obligations des salariés et des employeurs. Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez, entre autres, consulter son site sur Internet (www.cnt.gouv.qc.ca).

25 ans au service de la protection du public

Vingt-cinq ans, déjà... Hier encore, un groupe de physiothérapeutes travaillait avec acharnement et détermination à la reconnaissance de la profession dans le système professionnel québécois et à l'établissement des bases de cette nouvelle corporation qui devait répondre aux exigences du *Code des professions*.

Que de consultations menées, de dossiers présentés, de représentations effectuées auprès des instances politiques, des partenaires et des membres... Que d'efforts consentis pour faire connaître la profession auprès du grand public... Que de comités formés pour appuyer l'Ordre dans son travail de véritable pionnier... Les renseignements contenus dans les procès-verbaux et les rapports annuels de l'Ordre de 1973 à ce jour, et même avant 1973, témoignent grandement de l'engagement de nombreux physiothérapeutes et du travail colossal accompli jusqu'à ce jour.

Plusieurs choix s'offraient à nous pour souligner ce 25^e anniversaire. Après mûre réflexion, nous avons choisi de donner la parole aux présidents qui se sont succédés pendant ces années. Puis, nous avons établi la chronologie des principaux événements ayant marqué l'évolution de l'Ordre et de la profession. Et, finalement, nous avons abordé les défis de la profession au tournant du 21^e siècle.

Bonne lecture !

MESSAGES DES PRÉSIDENTS

M^{me} Corrine Parver

Mandats

1972-1973: Présidente de l'association Les physiothérapeutes de la province de Québec inc.

1973-1974: Première présidente de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec



On me demande de faire une brève rétrospective des débuts de l'Ordre. J'ai le souffle coupé: 25 ans déjà! Est-il possible que notre organisation professionnelle existe depuis si longtemps? Oui, elle existe bel et bien depuis 25 ans, et comme elle a grandi depuis!

Nous devons tous être extrêmement fiers de constater à quel point notre association professionnelle a évolué de Québec inc. ou Les physiothérapeutes de la province de Québec inc. à ce qu'elle est devenue aujourd'hui: l'Ordre des physiothérapeutes du Québec.

Dirigée par des bénévoles néophytes, Québec inc. ne comptait à ses débuts que 200 membres volontaires. Ils ne représentaient qu'un faible pourcentage du nombre de physiothérapeutes pratiquant alors au Québec. Puis, du jour au lendemain, la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec (CPPQ) est née.

Avec le projet de loi visant la mise sur pied d'un corps professionnel reconnu, tous les physiothérapeutes devaient obligatoirement faire partie de l'Ordre et, de ce fait, notre organisation sommaire est rapidement devenue une structure formelle. Je travaillais alors à titre de directrice exécutive dans un bureau situé au centre-ville de Montréal: une secrétaire, un ameublement minimal et un mandat d'une ampleur phénoménale.

Ceux d'entre nous qui occupaient des postes de direction se sont rapidement familiarisés avec la gestion d'un

Principaux événements ayant marqué l'Ordre et la profession au cours des 25 dernières années

1973

- ▶ Constitution de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec suite à l'adoption de la Loi 250 (*Code des professions*), le 6 juillet 1973.
- ▶ Représentations auprès du gouvernement pour obtenir un droit de pratique exclusif.
- ▶ Amendement de la Loi 65, loi visant l'organisation des services de santé et services sociaux. Les physiothérapeutes sont désormais inscrits sur la liste des professionnels de la santé.
- ▶ Création de comités pour répondre aux exigences du *Code des professions* et élaboration de la réglementation de la Corporation.
- ▶ Rencontres avec les représentants du ministère des Affaires sociales et dépôt d'un mémoire au Conseil supérieur de l'Éducation pour préciser le rôle et les tâches des techniciens en réadaptation physique et des physiothérapeutes.

1975

- ▶ Obligation pour les membres de la Corporation de détenir une assurance responsabilité professionnelle.

1975-1976

- ▶ Adoption de l'ensemble de la réglementation prévue au *Code des professions* à l'exception du *Code de déontologie*.
- ▶ Mise en place du Programme de formation continue de la Corporation.

1976

- ▶ Le ministère des Affaires sociales met fin au remboursement des traitements de physiothérapie en clinique privée par l'entremise de la RAMQ.

1976-1977

- ▶ Adoption du *Code de déontologie* et du règlement sur la délivrance de permis.

1977

- ▶ Le ministère des Affaires sociales met fin au financement direct des internats en physiothérapie.

1978

- ▶ Le titre de physiothérapeute a désormais son abréviation officielle « pht ».

1979

- ▶ La Corporation pose comme condition d'admission à la pratique de la profession une période d'internat de 600 heures.

corps professionnel en devenir. Nous y sommes parvenus et avons joint les rangs d'une douzaine de groupes professionnels œuvrant dans le domaine de la santé qui, eux aussi, se débattaient avec toute la paperasserie interminable et les exigences légales imposées par le Parlement du Québec.

Je crois sincèrement que ces événements ont changé ma vie. En 1979, quelques années après être déménagée aux États-Unis avec ma jeune famille, j'ai étudié en droit, puis j'ai travaillé pendant 15 ans en droit de la santé (aussi longtemps que j'ai été physiothérapeute). J'attribue largement ce choix de carrière aux défis et aux expériences vécues sur le plan légal lors du passage de Québec inc. à la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec. J'ai grandement apprécié mon expérience et je n'oublierai jamais mon séjour dans ce groupe professionnel qui faisait alors ses premiers pas.

Mes meilleurs vœux pour une merveilleuse célébration du 25^e anniversaire de l'Ordre, et plus encore!

M. Normand Legault

Mandat: 1974-1976



Avril 1974, la Corporation professionnelle des physiothérapeutes entre en opération après des années de discussions et d'efforts. La période de 1974 à 1976 a été fertile en émotions et me laisse trois grands souvenirs: la consécration, l'ambition et l'édification.

La consécration de la Corporation nous arrive comme l'héritage ou le fruit de démarches effectuées depuis plus de dix ans par tout un groupe de physiothérapeutes irréductibles ayant réussi à obtenir la reconnaissance de notre profession. De tout ce groupe chevronné, le nouveau Bureau n'en compte plus; ils ont laissé la place aux plus jeunes. Et quels jeunes! La moyenne d'âge des membres se situe tout au plus dans la mi-vingtaine et notre bagage d'expérience est plutôt mince. Peu importe, nous sentons le soutien indéfectible des membres et comptons sur la disponibilité et les conseils avisés de nos prédécesseurs.

Je retrouve ensuite l'image de mes collègues. Tous s'appuient sur un dénominateur commun: l'ambition et la fierté de leur profession. Rien n'est trop ambitieux, leur engagement est considérable et la mobilisation aisée. Il faut donner vie à la Corporation. Il faut obtenir des résultats. Heureusement que la participation est grande. Tous les programmes doivent être bâtis et le Bureau compte sur

la contribution de nombreux membres pour conduire ses activités. Ils souhaitent une formation continue bien structurée, en assurent l'organisation et y participent en grand nombre. La Corporation n'est pas l'affaire d'un petit groupe fermé: le taux d'adhésion des membres est révélateur à cet égard. La prise en charge réussie de ces comités et de ces instances par une succession de responsables intéressés en est un exemple. Peu de corporations, comme celle des physiothérapeutes, a pu s'appuyer sur un tel intérêt renouvelé envers sa présidence.

Les années 1974-1976 ont finalement et principalement été marquées par l'élaboration des programmes exigés par le *Code des professions*. Peu d'entre nous connaissait l'ampleur des conséquences des décisions entourant l'établissement de la structure et l'organisation d'une corporation professionnelle. En pleine séance du Bureau, il faut imaginer nos conseillers juridiques expliquer aux administrateurs les notions de déontologie, de discipline et d'inspection professionnelle. Il n'y avait aucune évidence. Les critères d'admission des thérapeutes étrangers ou la formation complémentaire à exiger de leur part, la reconnaissance des «grands-pères» et les enquêtes à compléter pour identifier les charlatans parmi les praticiens admissibles, les tentatives pour protéger l'utilisation du titre de physiothérapeute par ces mêmes charlatans sont autant d'aventures qui portent chacune leurs anecdotes.

La structure et les programmes en place, il devenait impératif de doter les futures administrations des ressources nécessaires à la réalisation des activités de la Corporation. Au terme de ce mandat, les membres acceptaient par une très grande majorité une cotisation financière imposante. Elle permettait à la Corporation de compter sur une permanence pour remplir adéquatement ses obligations et bien représenter la profession.

En soi, ce seul appui de nos collègues couronnait tous nos efforts.

M. André Audy

Mandat: 1976-1980



Les administrateurs du Bureau m'ont confié deux mandats d'une durée de deux ans. Le règlement sur l'élection à la présidence est modifié pendant le deuxième mandat afin de donner l'opportunité aux physiothérapeutes de se prononcer par suffrage universel. La plupart des règlements entraînent en

vigueur. Plus de 350 physiothérapeutes en assemblée générale annuelle ratifiaient, avec 58% des votes, une hausse de cotisation de 300%, soit de 75 à 225\$ par année, afin de fournir à l'organisation un budget d'opérations significatif.

Assumer le mandat de premier président à la permanence représentait une tâche énorme. Il fallait doter le plus rapidement possible la toute jeune Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec d'une structure solide permettant aux personnes en place de relever les nombreux défis. L'organisation des ressources matérielles, humaines et financières se concrétisait pendant que le train roulait à grande vitesse. Les dossiers chauds fusaient de toutes parts et la planification était à l'état embryonnaire.

Plusieurs mémoires étaient sur le chantier en même temps: la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (MAS), l'étude du programme de Techniques de réadaptation physique (MEQ), la problématique et les propositions de solutions relatives à une physiothérapie optimale pour les travailleurs accidentés du Québec (CAT), les événements relatifs aux irrégularités dans la couverture de la physiothérapie par l'État (RAMQ/MAS), le rôle de l'internat dans la formation du physiothérapeute (CPPQ/MEQ) et bien d'autres encore.

Tout en mobilisant bénévolement les physiothérapeutes au sein de différents groupes de travail et de comités, plusieurs opérations de relations publiques s'engageaient auprès des partenaires des corporations professionnelles, des sociétés d'État et de certains ministères. Le congrès tenu en 1977 à Trois-Rivières regroupaient d'ailleurs leurs principaux responsables.

Le maintien de l'internat comme partie intégrante de la formation clinique des physiothérapeutes, et non seulement comme une simple condition supplémentaire d'admission à la Corporation professionnelle, est une des principales réalisations à retenir. La mise en place des bases de la formation continue, des rudiments de l'inspection professionnelle, des procédures fonctionnelles d'admission, de l'application et du respect d'une quinzaine de règlements a permis aux physiothérapeutes d'élever davantage leur préoccupation personnelle et professionnelle.

Malgré qu'il restait un travail gigantesque à réaliser, j'avais le sentiment d'une mission accomplie au moment de quitter mes fonctions en février 1980. Je garde encore l'impression que ma contribution se situait au niveau des fondations et que la structure, après 25 ans, ne fait que commencer à s'organiser. Bref, il faut plusieurs générations pour bâtir une profession et celle de physiothérapeute n'échappe pas à la règle.

Principaux événements (suite)

1985

- ▶ Acupuncture – Entente avec la Corporation professionnelle des médecins permettant aux physiothérapeutes d'utiliser l'acupuncture comme moyen physique pour obtenir le rendement fonctionnel maximum du client.

1988

- ▶ Poursuite de la Corporation des chiropraticiens contre un physiothérapeute pour pratique illégale de la chiropractie.

1990

- ▶ Obtention de l'accès direct pour les physiothérapeutes.
- ▶ L'Alliance canadienne des corporations professionnelles de physiothérapeutes élabore un examen national comme exigence d'admission à la profession.

1993

- ▶ La Société québécoise des thérapeutes en réadaptation physique (SQTRP) demande la reconnaissance professionnelle des thérapeutes en réadaptation physique et leur intégration à la Corporation professionnelle des physiothérapeutes.

1994

- ▶ Modification au *Code des professions* et obligation pour la Corporation professionnelle des physiothérapeutes de modifier son appellation. La Corporation deviendra l'Ordre des physiothérapeutes du Québec.
- ▶ Décision du Bureau de ne pas imposer l'examen national comme condition d'admission à la profession.
- ▶ Début des travaux d'un groupe d'étude sur l'identification des tâches et des niveaux de responsabilité des physiothérapeutes et des techniciens en réadaptation physique.

1995

- ▶ Création du Fonds de recherche clinique en physiothérapie.
- ▶ Début des travaux liés à la réforme du système professionnel.
- ▶ En réponse à la consultation de l'Office des professions du Québec, l'Ordre des physiothérapeutes présente sa position concernant la reconnaissance professionnelle des thérapeutes en réadaptation physique.

1996

- ▶ Mise en place d'une nouvelle structure du Service d'inspection professionnelle et embauche de huit inspecteur/enquêteurs (contractuels).
- ▶ Reconfiguration des services de santé et des services sociaux: lancement du mémoire de l'Ordre à cet effet et représentations auprès des décideurs politiques et des groupes concernés.
- ▶ Jugement rendu par le Juge Pigeon de la Cour du Québec concernant la poursuite de l'Ordre des chiropraticiens contre un physiothérapeute pour pratique illégale de la chiropractie.

M^{me} Solange Côté

Mandat: 1980



En 1980, la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec avait 7 ans. Notre groupe avait acquis une certaine maturité, il atteignait l'âge de raison. Le regard que je portais à l'époque sur le monde professionnel est atténué par les années certes, mais mon mandat à la présidence a été une

étape fort enrichissante et remarquable dans mon parcours professionnel.

À l'aube du 2^e millénaire, que me reste-t-il de cette période déjà si lointaine? Certains événements recèlent encore aujourd'hui toute la vivacité qui leur donnait raison d'être, éveillant même avec nostalgie la fougue et l'énergie indispensables à l'avancement des grandes causes. Ce retour dans le passé me replonge avec fébrilité dans un tourbillon de rencontres et de réunions – disons-le, parfois interminables – où les échanges prenaient des allures de joutes épiques mémorables. Des dizaines de documents à lire et à écrire; des mémoires à rédiger; une prise de position à préparer; une conférence de presse à ne pas manquer et la réunion du Bureau qu'il fallait convoquer!

Quels étaient nos dossiers prioritaires? Quels étaient les fondements de nos actions ou de nos prises de position? Sur quoi reposaient nos revendications? J'ai le souvenir de valeureuses déclarations sur la compétence des physiothérapeutes, sur l'exclusivité de nos services professionnels, sur la qualité de notre formation, sur notre volonté d'autonomie et j'en passe. Nous avons individuellement et collectivement l'ardeur requise pour déplacer des montagnes. Canaliser nos forces vives à l'intérieur d'un développement stratégique visait à créer une plate-forme sur laquelle il devenait possible de construire le futur des physiothérapeutes. Les efforts fournis pour répondre aux exigences du *Code des professions* associés à la mobilisation des membres constituaient des valeurs sûres qu'on devait exploiter. Il fallait faire des choix, consolider les acquis et composer avec nos ressources. Le principal impact de cette orientation a été de générer une contribution bénévole massive des physiothérapeutes afin de façonner à la fois leur profession et leur corporation.

Mon mandat en aura été un de transition. Personnellement, d'avoir été pendant ces quelques mois au cœur de l'action demeure une expérience privilégiée. C'est avec une très grande fierté que je regarde le chemin parcouru dans ce quart de siècle!

M. Rolland Lamarche

Mandat: 1980-1982



En mai 1980, je suis devenu le premier président élu par suffrage universel à la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec. J'étais profondément convaincu du rôle essentiel que devait jouer le physiothérapeute dans le monde de la santé. Décidé à faire valoir et à faire connaître ma profes-

sion, je me suis acharné durant les deux années de mon mandat à promouvoir la physiothérapie.

Mon mandat n'a pas été facile. Plutôt destiné à être un clinicien, j'étais constamment animé par le désir d'aider les gens ayant besoin de nos services professionnels. C'est ce sentiment qui me motivait. La sous-utilisation de nos compétences me semblait inconcevable. Je voulais qu'on sache ce que nous étions et ce que nous faisons, et je n'acceptais pas que, par intérêt, certains groupes empêchent la physiothérapie de s'établir comme profession.

J'ai été présent sur la place publique: participation à des congrès dans le monde de la santé ainsi qu'à des émissions télévisées et radiophoniques; publication de dépliants d'information et d'articles dans les journaux; production d'un diaporama sur la physiothérapie; participation à des événements socio-communautaires tels que l'Année internationale de la personne handicapée, le Salon de la femme, et bien d'autres encore.

J'ai aussi insisté sur la présence du physiothérapeute en milieu privé. J'ai fait des représentations auprès d'organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux – ministère des Affaires sociales, Commission de la santé et de la sécurité du travail, Régie de l'assurance maladie du Québec, Société de l'assurance automobile du Québec, Office des professions du Québec, Conseil interprofessionnel du Québec, etc. – afin que les physiothérapeutes du Québec en milieu privé jouissent des mêmes privilèges que les médecins généralistes ou spécialistes, physiâtres, en particulier.

En outre, j'ai organisé des rencontres avec l'Association des compagnies d'assurance du Québec et j'ai agi à titre de conseiller auprès de collègues qui démarraient leur entreprise. Durant mon mandat, on publie le premier répertoire des physiothérapeutes exerçant en milieu privé et la Corporation acquiert un kiosque d'information, outil essentiel pour participer à des expositions ou des congrès. J'étais convaincu que la libéralisation de la profession passait par notre présence massive dans le milieu privé. Il fal-

lait améliorer l'accessibilité et le milieu privé constituait un moyen incontournable.

Pour le bien de cette cause que j'avais tant à cœur, j'ai décidé de terminer mon mandat et de ne pas en solliciter un autre. J'ai toutefois posé ma candidature comme administrateur de la région de Montréal et j'ai été réélu au Bureau de la Corporation.

En fait, la participation de masse des physiothérapeutes aux différentes organisations de la Corporation (comités, comités *ad hoc*, journées d'orientation, congrès, cours de formation continue, etc.) a été une motivation constante pour ne pas abandonner le petit bout de chemin que je voulais parcourir pendant mon mandat.

M^{me} Patricia Girard

Mandat: 1982-1989



Présidente de 1982 à 1989, Patricia Girard était perçue par ses pairs comme une personne dévouée, dynamique, ambitieuse et visionnaire. Par son leadership, son assurance et sa ténacité, elle a largement contribué à la reconnaissance de la physiothérapie comme profession.

L'accès direct de la population aux physiothérapeutes restera de toute évidence sa principale contribution à l'évolution de la profession. Les nombreuses démarches entreprises pour faire des physiothérapeutes exerçant en pratique privée des professionnels de première ligne et pour offrir au public un meilleur accès aux services de physiothérapie verront leur aboutissement en janvier 1990. Cette importante modification à la réglementation constitue un acquis majeur pour la profession.

Forte de l'appui des membres de la Corporation, Patricia Girard a livré plusieurs grandes batailles. L'accessibilité des travailleurs accidentés aux services de physiothérapie a fait l'objet de représentations et de travaux avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ainsi que l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ). L'opposition au projet de délégation d'actes médicaux aux techniciens en réadaptation physique, l'étude sur les besoins de la population en physiothérapie et la proposition déposée à l'Office des professions en vue de créer une corporation mixte pour apporter une solution à la pratique de deux groupes d'intervenants – les techniciens en réadaptation physique et

Principaux événements (suite)

- L'Ordre des physiothérapeutes présente sa position dans le dossier de la révision du programme collégial Techniques de réadaptation physique.

1996-1997

- Rencontres avec l'Office des professions en vue d'élaborer un protocole d'entente dans le cadre des travaux d'intégration des techniciens en réadaptation physique.

1997

- Appel de la décision du Juge Gilles Hébert de la Cour supérieure du Québec devant la Cour d'appel concernant la poursuite de l'Ordre des chiropraticiens contre un physiothérapeute.
- Remise des premières subventions et bourses de recherche provenant du Fonds de recherche clinique en physiothérapie.

1998

- Poursuite des travaux dans le dossier d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre.
- Représentations et présentation de mémoires dans le cadre de la réforme du système de santé et des services sociaux.
- Poursuite des travaux dans le cadre de la réforme du système professionnel.

PRÉSIDENTS

Les physiothérapeutes de la Province de Québec inc.

1961-1963	Gwen Gower-Rees
1963-1964	Edith Aston
1964-1965	Françoise Goulet
1965-1967	Ann Ahara
1967-1969	Nicole Pelletier
1969-1970	Hugh Spencer
1971-1972	Rolland Lamarche
1972-1973	Corrine Parver

La Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec*

1973-1974	Corrine Parver
1974-1976	Normand Legault
1976-1980	André Audy
1980	Solange Côté
1980-1982	Rolland Lamarche
1982-1989	Patricia Girard
1989-1995	France Héту
1995-1998	Mariette L. Lanthier

* Ordre des physiothérapeutes du Québec à compter de 1994.

les physiothérapeutes – dans le champ de la physiothérapie ont tous été des dossiers d'importance requérant détermination et énergie.

En outre, le règlement sur l'exercice de l'acupuncture par des personnes autres que des médecins publié en 1985 et l'entente avec la Corporation professionnelle des médecins pour permettre aux physiothérapeutes d'utiliser l'acupuncture comme moyen physique pour obtenir le rendement fonctionnel maximum d'un client, la problématique des traitements de physiothérapie payés par l'assurance maladie du Québec aux médecins propriétaires de cliniques privées de physiothérapie et les présentations à la Commission Rochon en 1986 sur les enjeux du système de santé québécois s'ajoutent à la liste des actions posées.

Enfin, les collaborations avec des organismes variés, en vue d'obtenir la reconnaissance de la spécialisation en physiothérapie, d'établir des normes et standards de pratique, d'explorer de nouveaux champs d'activité, d'accroître l'accessibilité à une formation continue de qualité et de se doter d'outils pour mieux informer le public ont contribué à accroître la visibilité de la profession tant sur la scène québécoise que canadienne.

Le 28 novembre 1992, Patricia Girard nous quittait après avoir livré une chaude lutte contre un ennemi redoutable: le cancer. Elle a laissé aux physiothérapeutes un message de compétence, de confiance et d'espoir.

M^{me} France Héту

Mandat: 1989-1995



Deux mandats, de 1989 à 1995, à la présidence de l'Ordre des physiothérapeutes m'ont apporté de bons et d'extraordinaires moments. J'ai eu le privilège de travailler avec des collaborateurs hors pair, de côtoyer et de rencontrer des personnes qui m'ont marquée et dont je me souviens encore. Ces années ont bien rempli ma vie.

Plusieurs dossiers ont retenu mon attention: l'accès direct aux services de physiothérapie et la campagne d'information mise en branle pour renseigner les groupes cibles, la révision du programme collégial Techniques de réadaptation physique et la demande d'intégration des techniciens en réadaptation physique à l'Ordre, l'examen national, la collaboration avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail sur le dossier de la tarification

spéciale concernant les approches spécialisées, l'acupuncture pratiquée par les physiothérapeutes et la création de l'Ordre des acupuncteurs, la demande d'actes réservés/partagés en vue de préciser notre champ de pratique, la poursuite de l'Ordre des chiropraticiens contre un physiothérapeute pour pratique illégale de la chiropractie, les conseils multidisciplinaires et la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* ainsi que la réforme du *Code des professions*.

De nombreux efforts sont consentis afin de positionner la profession. À cet effet, un sondage majeur, réalisé par la firme Léger et Léger, a permis de mieux cibler les activités de communication auprès des différents publics. En outre, les représentations auprès de groupes variés et les alliances avec les organismes du domaine de la santé ont favorisé l'évolution de plusieurs dossiers et ont contribué à mieux faire connaître la profession. Enfin, la restructuration du siège social, la réorganisation du programme de formation continue, la révision du fonctionnement de l'inspection professionnelle et les mécanismes mis en place pour mieux informer les membres font partie des dossiers traités.

Le bilan de ces années à la présidence: une période de changements importants tant à l'interne qu'à l'externe. Des changements qui se sont produits trop vite pour certains et trop lentement pour d'autres. Six ans, c'est bien peu pour voir l'aboutissement des efforts fournis, mais suffisant pour avoir le sentiment du devoir accompli.

Félicitations à toute l'équipe de l'Ordre pour l'excellent travail et bon 25^e anniversaire à nous tous et toutes. Qu'il soit couronné de succès et gage d'un avenir prometteur.

M^{me} Mariette L. Lanthier

Mandat: 1995 à aujourd'hui



Sept présidents et présidentes m'ont précédée. Chacun et chacune ont souligné les principaux événements ayant caractérisé leur mandat respectif. La physiothérapie a connu plusieurs moments forts au cours de ces 25 années. On peut d'ailleurs dégager trois grands temps de son évolution:

- 1970 à 1980: développement dans le secteur public et mise en place des mécanismes de protection du public;
- 1980 à 1990: consolidation de nos acquis; augmentation du nombre de maîtrises et de doctorats; accès

direct et accessibilité aux services pour certaines clientèles privilégiées;

- 1990 à aujourd'hui: évolution de la pratique privée et tendance marquée à la spécialisation, recherche clinique dans les milieux de travail et implication dans des nouveaux secteurs d'activités.

Un fait indéniable demeure: l'autonomie professionnelle des physiothérapeutes est de plus en plus reconnue et respectée. Au tout début de mon mandat, il était particulièrement urgent de faire le point sur notre mission, de déterminer les valeurs qui ont fait de nous ces professionnels reconnus pour nos compétences, de préciser nos voies d'action prioritaires et d'établir de nouveaux rapports avec tous nos clients.

L'intégration des thérapeutes en réadaptation physique a été également un dossier pour lequel je n'ai pas hésité à consacrer toutes les énergies et les efforts nécessaires pour assurer un aménagement harmonieux de notre champ professionnel. Il appartient maintenant aux thérapeutes en réadaptation physique d'accepter d'intégrer le système professionnel par la voie de l'Ordre et au gouvernement à tout mettre en œuvre pour que l'intégration se réalise enfin, dans un contexte de protection améliorée du public.

Redéfinir notre profession; nous positionner en tant qu'intervenants de première ligne; faire connaître nos compétences de physiothérapeutes avant tout; ancrer la profession tant aux niveaux politique, social que professionnel; réorganiser le Service d'inspection professionnelle; consolider la formation continue; voilà autant de grands dossiers qui ont fait l'objet de nombreux investissements au cours de mon mandat.

Il m'apparaît toujours aussi majeur qu'aucune ambiguïté ne persiste quant au rôle du physiothérapeute dans le système professionnel québécois. Cela est d'autant plus important que notre statut d'ordre à titre réservé, obtenu en 1973, nous crée et continue de nous créer d'énormes difficultés. C'est pourquoi notre positionnement sur la place publique et nos relations avec nos partenaires ont occupé une large place dans mes activités courantes. Rencontrer les membres, nos partenaires et les décideurs; renforcer notre image de physiothérapeute compétent; revendiquer notre place dans la prise de décision en ce qui a trait à la planification et à l'organisation des services de physiothérapie; développer un équilibre entre les services offerts dans le secteur privé et ceux dispensés dans le réseau public; tels sont les grands enjeux de l'heure.

Que serons-nous dans 25 ans? Où serons-nous? C'est maintenant qu'il faut le planifier. Voilà ma principale priorité pour un prochain mandat que j'entends solliciter.

Résolument tournés vers l'avenir

Au tournant du 21^e siècle, la profession poursuivra son évolution. Résolument tournés vers l'avenir, les physiothérapeutes prendront la place qui leur revient dans la planification et l'organisation des services de physiothérapie ainsi que dans le processus de prise de décision. Ils prendront part aux transformations du réseau de la santé, ancreront la profession dans le réseau des CLSC et de la santé communautaire, affirmeront leurs compétences, consolideront leur position d'intervenants de première ligne et intensifieront les collaborations au sein des équipes interdisciplinaires.

Les physiothérapeutes seront appelés également à développer davantage leur expertise dans des domaines

Les physiothérapeutes seront appelés également à développer davantage leur expertise dans des domaines spécifiques d'intervention.

spécifiques d'intervention. Pensons, par exemple, aux maux de dos chroniques, aux lésions attribuables au travail répétitif, aux handicaps majeurs, etc. Ils investiront dans la recherche et participeront à des projets de recherche clinique dans leur milieu de travail. Ils poursuivront leurs démarches

en vue de déterminer les pratiques les plus efficaces, de questionner les résultats, d'intégrer les résultats de recherche dans la pratique quotidienne et de prouver l'efficacité de leurs interventions. Enfin, les physiothérapeutes prendront la place qui leur revient dans le domaine de la prévention, de la santé communautaire, de la santé au travail et de l'ergonomie. Ils feront reconnaître leurs compétences dans la recherche, la consulta-

tion, la gestion et l'enseignement auprès des décideurs politiques et administratifs ainsi que des industries. Ils seront appelés à développer des partenariats novateurs avec les organismes payeurs, les décideurs et les employeurs et à participer à des projets internationaux.

Pour sa part, l'Ordre des physiothérapeutes poursuivra ses efforts pour assumer pleinement son rôle de protection du public. La définition du champ professionnel, l'obtention de la pleine et entière autonomie de gestion du champ de la physiothérapie, l'évaluation physiothérapique comme acte exclusif, l'aménagement harmonieux du champ de pratique faisant place à l'équipe physiothérapeute/technicien en réadaptation physique sont tous des dossiers prioritaires. Le maintien de l'accessibilité de la population à des services de réadaptation dispensés par des professionnels compétents et le positionnement de la profession tant à l'échelle provinciale, nationale qu'internationale seront toujours au cœur des préoccupations de l'Ordre.

Que nous réserve les 25 prochaines années? Une foule de changements qui contribueront à améliorer la pratique d'une profession encore bien jeune. ○

Année	Nombre d'employés	Nombre de membres	Hommes	Femmes
1973-1974	1	804		
1974-1975	3	875		
1975-1976	3	946	79	867
1976-1977	9	1 041	113	928
1977-1978	9	1 057		
1978-1979	8	1 110	135	975
1979-1980	8	1 173		
1980-1981	8	1 207		
1981-1982	13	1 341		
1982-1983	8	1 275		
1983-1984	8	1 340		
1984-1985	8	1 427	249	1 178
1985-1986	9	1 586	281	1 305
1986-1987	10	1 665	298	1 367
1987-1988	11	1 791	329	1 462
1988-1989	11	1 935	357	1 578
1989-1990	11	2 056	387	1 669
1990-1991	13	2 234	434	1 800
1991-1992	12	2 427	497	1 930
1992-1993	10	2 563	526	2 037
1993-1994	11	2 661	542	2 119
1994-1995	11	2 797	585	2 212
1995-1996	12	2 943	620	2 323
1996-1997	12	3 003	717	2 286

Journée d'échange en pédiatrie

organisée par le Comité-conseil en pédiatrie

Date : le 8 mai 1998

EN AVANT-MIDI

L'utilisation du Botox et du PhénoL en pédiatrie

Conférencier : D^r Gaétan Filion, physiatre

EN APRÈS-MIDI

L'approche ostéopathique en pédiatrie

Conférenciers: M^{me} Diane Fredette, pht, diplômée en ostéopathie

M^{me} Andée Aubin, pht, diplômée en ostéopathie

Lieu: **Amphithéâtre**

Hôpital Marie-Enfant

5200, rue Bélanger Est

Montréal

Heure: 8 h 30 à 16 h

Coût: 15\$

Date limite d'inscription: **24 avril 1998**

Nombre de participants: min. 20 / max.50

Pour vous inscrire à cette journée ou pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M^{me} Sylvie Bérard au (514) 351-2770 ou 1-800-361-2001, poste 238.

NOUVELLES DES COMITÉS-CONSEILS

Devenez membre du Comité-conseil en rééducation périnéale et pelvienne!

Le Comité-conseil en rééducation périnéale et pelvienne a pour objectif de promouvoir et développer des outils pour les physiothérapeutes qui évoluent dans le domaine de la rééducation périnéale et pelvienne. Ainsi, le Comité organise des cours, met sur pied des activités d'information s'adressant au grand public et élabore des prises de position à la demande de l'Ordre. Mais il y a plus! Chaque année apporte ces nouveautés: le Comité travaille présentement à l'élaboration de lignes directrices concernant la pratique de la rééducation périnéale et pelvienne par des physiothérapeutes.

Devenir membre d'un tel groupe procure une satisfaction personnelle et un sentiment d'accomplissement. Les rencontres ont lieu quatre fois par année, habituellement le vendredi soir. De plus, si vous demeurez à l'extérieur de la région de Montréal, vous pouvez vous joindre à l'équipe par conférence téléphonique. Vous n'avez donc pas à vous déplacer.

Les ingrédients requis pour faire partie du Comité sont: intérêt, engagement, dynamisme et passion. Devenez membre du Comité et communiquez avec M^{me} Sylvie Bérard au (514) 351-2770 ou 1-800-361-2001, poste 238. Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour soumettre vos commentaires ou suggestions, veuillez vous adresser à M^{me} Manon Ferguson au (514) 849-7741 ou à l'adresse électronique: mferguson@eic.ca

Bibliothèque d'articles en rééducation périnéale et pelvienne

Le Comité-conseil prévoit mettre sur pied une bibliothèque d'articles ayant trait au domaine de la rééducation périnéale et pelvienne. Avant de réaliser ce projet, le Comité désire connaître le nombre de physiothérapeutes intéressés à utiliser ce service. Celui-ci consiste à recevoir deux fois par année une liste d'articles et de livres liés au domaine de la rééducation périnéale et pelvienne. Voici un excellent moyen de demeurer à l'affût des nouveautés! En devenant membre du Comité, il est alors possible de commander les articles qui vous intéressent à un prix raisonnable. Répondez en grand nombre! Renseignements: M^{me} Manon Ferguson au (514) 849-7741 ou à l'adresse électronique: mferguson@eic.ca

Connaissez-vous

Claire Falardeau?

Vous connaissez donc

FalCan médical,

une entreprise qui vous offre des équipements et des fournitures de réadaptation physique de toute première qualité.

confiance

primordiale avec le client

service

après vente hors pair

dynamisme

d'une jeune entreprise

Afin de découvrir nos produits et services, communiquez avec nous dès maintenant.

FALCAN
MEDICAL

710, rue Bouvier, bureau 106,

Québec, Québec G2J 1C2

Tél.: (418) 621.0888

1.888.486.0888

Fax: (418) 621.8025

VAINCRE LA
DOULEUR...

FIGHTING
PAIN...

MISSION: POSSIBLE!

10^e Symposium annuel d'orthopédie

18, 19 et 20 septembre 1998, Montréal
Hôtel Complexe Desjardins

MESSAGE DÉCODÉ. TOP SECRET. TOP SECRET. TOP SECRET. TOP SECRET

À TOUS LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE, STATUT DE LA MISSION

À six mois du 10^e Symposium annuel d'orthopédie, le dossier de la mission est complet. Avec la collaboration de nos informateurs, nous avons revu le déroulement du Symposium. Nous avons cependant découvert quelques détails supplémentaires à retenir.

La soirée d'ouverture du Symposium promet d'être explosive. On y verra l'état de la situation de la manipulation en Amérique du Nord, en compagnie des principaux acteurs au Québec. Des experts canadiens et américains ayant suivi de près ce dossier, qui rayonne d'ailleurs bien au-delà de notre province, joindront l'équipe du Québec. Ces experts possèdent eux aussi plusieurs pièces du casse-tête que représente le respect du champ de pratique de la physiothérapie. Votre contribution est essentielle à cette discussion!

N'oubliez pas le cocktail servi chez les exposants vendredi soir. Des indices pour résoudre une énigme seront camouflés parmi les kiosques. Pour vous emparer de ces indices, n'hésitez pas à interroger les représentants des différentes compagnies. Et ne quittez pas la réception trop tôt: il est fort possible que le gâteau du 25^e anniversaire de l'Ordre renferme également des indices essentiels à votre mission!

Samedi et dimanche matin, ne manquez pas votre séance spéciale d'entraînement sur la terrasse de l'hôtel. En tout temps, utilisez les équipements mis à votre disposition pour bien vous préparer à ces séances qui mettront votre endurance à l'épreuve.

Tel que mentionné, M. Ronald Melzack donnera le coup d'envoi du volet scientifique. Il traitera du même sujet que lors du prestigieux Congrès mondial sur la douleur: «The Evolution of Pain Concept». Le 10^e Symposium annuel d'orthopédie sera le lieu privilégié pour enrichir vos connaissances en ce qui a trait à la compréhension de la douleur. Et la journée du samedi regorgera d'outils pour les mettre en pratique.

Enfin, cette journée scientifique se terminera par une première: quatre démonstrations pratiques présentées simultanément. Il est exceptionnel que les experts mondiaux de notre profession nous livrent les secrets de leur savoir-faire lors d'un même événement. Apportez vos calepins et crayons: les vidéos et les caméras sont interdits!

Nous avons également mis la main sur des renseignements confidentiels concernant certains de nos

experts internationaux. Par exemple, saviez-vous que M. Ronald Melzack a écrit des livres pour enfants et que certains d'entre eux ont reçu des prix et ont été portés au petit écran? Saviez-vous que M. Stanley Paris a complété l'épreuve Iron Man et qu'il a traversé à deux reprises l'Atlantique en voilier?

Samedi soir, ouvrez grand vos yeux! Nous nous attendons à des performances de haut calibre puisque les artistes invités sont formés à l'école du Cirque du Soleil.

Attention, attention! La journée de dimanche sera très chargée. Soyez donc particulièrement attentif lors de la conférence de M. Peter Westerhuis. Peu connu ici, il est pourtant considéré comme une sommité en Europe. Son sujet de conférence sur la douleur d'origine sympathique a été peu exploré jusqu'à présent.

Nous avons aussi obtenu certaines précisions concernant le cours présymposium, «Diagnosis and Treatment of Muscles Imbalances», donné par M^{me} Shirley Sahrman. Une rumeur circule à l'effet qu'elle enseignerait ce cours pour la dernière fois au Québec. Pour ceux qui ne connaissent pas M^{me} Sahrman, voici quelques renseignements au sujet de ses travaux. Elle a travaillé avec M^{me} Florence Kendall et a développé une évaluation fonctionnelle du bilan musculaire ainsi que des exercices faciles servant à corriger les problèmes de déséquilibres musculaires causant la douleur. M^{me} Sahrman donne un cours magistral, offrant toutefois un aspect très pratique, le tout dans un anglais accessible avec des notes de cours complètes et illustrées. Il s'adresse à tous les types de clientèle orthopédique et procure des outils uniques et indispensables. Ne manquez pas votre dernière chance de suivre ce cours!

Finalement, précisons que le recrutement des équipes va bon train. Nous avons reçu des appels d'aussi loin que les Bermudes, d'Israël et d'Allemagne où des infiltrateurs ont vu circuler l'information concernant le Symposium. Nous travaillons présentement à la diffusion du programme officiel chez nos voisins du Sud.

Le temps file et nous nous rapprochons de la tenue du Symposium. N'oubliez pas, le succès de cette mission est entre vos mains! Inscrivez-vous!

P.S.: Le programme final comprenant le formulaire d'inscription se trouve dans votre envoi de l'Ordre, sous pli confidentiel.



ORTHOPAEDIC DIVISION
of the Canadian
Physiotherapy Association



Ordre des
physiothérapeutes
du Québec

ORIS
Medical

À la recherche de réponse...

Ce bref article d'intérêt général a pour objectif de promouvoir la recherche clinique auprès des physiothérapeutes, peu importe leur milieu de travail. La chronique des boursiers, qui est d'abord et avant tout un compte rendu des efforts de recherche entrepris par les physiothérapeutes, sera publiée à nouveau dès la prochaine édition.

Qu'est-ce que la recherche clinique apporte à notre profession ?

En tout premier lieu, la recherche permet l'avancement de notre profession en ce qui concerne la nature des techniques d'évaluation et de traitement. Elle permet également l'approfondissement de nos connaissances des différentes conditions médicales en ce qui a trait aux données épidémiologiques, aux signes et aux symptômes, sans oublier notre rôle face à ces conditions. La validation de nos domaines d'expertise permet également de prouver l'efficacité de nos interventions au public, aux tiers payeurs et aux autres professionnels de la santé. Ainsi, la justification de la nécessité des interventions est facilitée.

Qu'est-ce qui motive un physiothérapeute à entreprendre un projet de recherche ?

Les raisons qui motivent une personne à faire de la recherche peuvent être de nature personnelle ou professionnelle. La curiosité semble être un atout important pour entreprendre un projet d'envergure. Avoir l'esprit critique invite à se questionner et à ne pas prendre pour acquis la validité de nos actes. Ainsi, les approches et interventions doivent être continuellement mises à jour afin de mieux promouvoir notre profession. La motivation peut également provenir d'expériences antérieures. Par exemple, la participation à un cours sur la méthodologie de recherche ou à un projet de recherche comme assistant ou expert peut contribuer à favoriser

l'émergence du désir de faire de la recherche clinique. Ou encore, tout simplement, l'expérience scientifique d'un collègue peut en donner le goût. Peu importe la ou les raisons qui motivent cette décision, l'important c'est de le faire par choix.


Comment fait-on pour réaliser une recherche clinique ?

Tout d'abord, il faut avoir une idée ou un projet qui pourrait être utile dans la pratique quotidienne de la physiothérapie. L'idée peut être toute simple, sans grand déploiement. Mais elle nécessite tout de même des ressources afin d'en assurer la planification et la mise en application. En premier lieu, il faut vérifier quelles sont les ressources disponibles, c'est-à-dire :

- la possibilité d'obtenir du financement provenant du milieu de travail;
- la libération de certaines tâches de travail afin de poursuivre un projet de recherche clinique;

- l'inventaire du matériel et des locaux pouvant être mis à votre disposition;
- l'utilisation du centre de documentation, de l'expertise clinique et de l'expérience de recherche des autres professionnels de votre établissement.

Lorsque les ressources internes sont épuisées, il faut se diriger vers les ressources externes. Le financement et l'expertise sont les deux éléments essentiels pour assurer le succès d'une recherche. Quelques organismes offrent du financement pour des projets de recherche clinique. À titre d'exemple, l'Ordre des physiothérapeutes du Québec offre quatre subventions de 5000\$ chacune pour les cliniciens désireux d'entreprendre une recherche clinique. Avant d'amorcer une recherche, il peut être utile de suivre une formation. Cette année, le Comité de recherche clinique de l'Ordre offre deux cours d'initiation à la recherche. Finalement, la consultation de professionnels extérieurs à son milieu immédiat, et possédant une expertise dans le domaine d'intérêt, peut s'avérer utile pour bien planifier le projet.

Prochainement, nous vous présenterons la vision d'un chef de service dans le réseau public, et celle d'un physiothérapeute dans le secteur privé, concernant les avantages de subventionner des projets de recherche clinique. 

La recherche clinique, ça vous intéresse ?

RAPPEL – FORMATION

Volet II

La mesure des résultats en physiothérapie: aspects théoriques et pratiques

Les 8 et 9 mai 1998 à Québec

Pour informations: M^{me} Sylvie Bérard au (514) 351-2770 ou 1-800-361-2001, poste 238

Rappel

Formulaires de bourses pour l'année 1998

Les formulaires de bourses pour l'année 1998 sont présentement disponibles auprès de M^{me} Sylvie Bérard au (514) 351-2770 ou 1-800-361-2001, poste 238. La date limite pour soumettre votre candidature est le 30 septembre 1998. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique intitulée «Demande de subventions ou de bourses 1998».

Demande de subventions ou de bourses 1998

Le Comité de recherche clinique de l'Ordre des physiothérapeutes du Québec distribuera à l'automne 1998:

- **quatre subventions** de recherche clinique d'un montant de **5 000 \$** chacune;
- **une bourse** de recherche clinique de **5 000 \$** pour étude de 2^e cycle de type *recherche*;
- **une bourse** de **3 500 \$** pour étude de 2^e cycle de type *professionnel*.

Critères d'admissibilité pour les subventions de recherche clinique

1. Être membre en règle de l'Ordre des physiothérapeutes du Québec.
2. Travailler principalement en milieu clinique.
3. Présenter un projet de recherche clinique en physiothérapie.

Critères d'admissibilité pour la bourse de recherche clinique de 2^e cycle de type *recherche*

1. Être membre en règle de l'Ordre des physiothérapeutes du Québec.

2. Être inscrit et accepté à un programme de 2^e cycle type *recherche* au moment de la demande.
3. Soumettre un projet de recherche clinique ayant des retombées en physiothérapie.

Critères d'admissibilité pour la bourse de 2^e cycle de type *professionnel*

1. Être membre en règle de l'Ordre des physiothérapeutes du Québec.
2. Être inscrit et accepté à un programme de 2^e cycle universitaire type *professionnel*.

Les formulaires sont présentement disponibles auprès de M^{me} Sylvie Bérard, secrétaire des affaires professionnelles, au (514) 351-2770 ou 1-800-361-2001, poste 238. Les formulaires et documents exigés devront être envoyés à l'Ordre des physiothérapeutes **au plus tard le 30 septembre 1998**.

Tous les récipiendaires s'engagent à présenter les résultats de leur recherche dans la revue *Physio-Québec* ou lors d'un congrès de l'Ordre des physiothérapeutes du Québec.

Pour plus d'informations, veuillez contacter: M^{me} Chantale Dumoulin au (514) 965-1793.

COURS OFFERTS

Cette rubrique non exhaustive vise à renseigner les physiothérapeutes sur les activités de formation offertes par des organismes ou groupes autres que l'Ordre des physiothérapeutes du Québec. En aucun cas, l'Ordre ne se porte garant du contenu de cette rubrique.

Titre du cours	Date	Lieu	Personne responsable
Orthopaedic Medicine Seminars			Stéphanie Saunders, PT
P ₂	1 ^{er} -2 juin 1998	Montréal	Anne Labrecque, pht
P ₁	28-29 août 1998	Québec	Tél. : (418) 832-5502
P ₂	6-7 novembre 1998	Québec	
McKenzie Partie A Rachis lombaire Coût: 475 \$ membres de l'ACP 550 \$ non-membres de l'ACP	du 1 ^{er} au 4 mai 1998	CH régional de Rimouski	Danièle Poulin, pht Carol Boaks Tél.: 1-800-463-8568 Fax: (905) 836-9492
Cours clinique cervical	1 ^{er} -2 mai 1998	Clinique	Diane Racette
Maux de tête d'origine cervicale	12-13 juin 1998	Physiothérapie Maheu Killens	Doreen Killens et Jean-Pierre Dumas
Instabilité lombaire	23-24 octobre 1998	Montréal	Mariane Hamel
Cours sur les mises en tension neurale	4-5 décembre 1998		Doreen Killens Tél.: (514) 748-0004
Exercices de rééducation avec ballons suisses	13 juin 1998	Centre de thérapie du Sport Physabek	Monique Leblanc, pht, E3V3 Tél. : (514) 253-0055

Semaine nationale de la physiothérapie 1998

La physiothérapie: cap sur la santé

Du 19 au 25 avril 1998

PAR CHRISTINE LAJOIE

Un appel à tous les physiothérapeutes

La Semaine nationale de la physiothérapie est à notre porte. Plus que jamais, nous réitérons notre invitation à emboîter le pas et à organiser des activités dans votre milieu. Nos objectifs sont plus qu'importants pour tous les physiothérapeutes: accroître la visibilité de la profession, rappeler à la population québécoise l'engagement des physiothérapeutes dans le réseau de la santé ainsi que promouvoir les services offerts auprès des différents types de clientèles. Du 19 au 25 avril 1998, devenez des porte-parole de la physiothérapie!

Suggestions d'activité

Voici quelques suggestions d'activité pour vous aider.

- Procurez-vous l'affiche de l'Ordre intitulée *Votre physio, la réponse à bien des maux*, ou encore procurez-vous celle de la Semaine nationale 1998 auprès de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP), et placez-la (ou les) à la vue des personnes qui circulent dans votre clinique ou votre département.
- Procurez-vous auprès de l'Ordre le dépliant d'information générale sur la profession: *Votre physio, la réponse à bien des maux*.
- Offrez une séance d'information sur la prévention des maux de dos et des chutes, la posture assise chez l'enfant et l'adulte, les exercices de réchauffement et d'élongation avant la pratique d'un sport.
- Tenez un kiosque d'information dans votre établissement de santé, votre clinique, au centre commercial de votre localité ou dans un centre sportif.

- Faites la démonstration de la mécanique corporelle et de l'ergonomie devant les travailleurs d'une entreprise locale.
- Écrivez un article sur la physiothérapie et faites-le parvenir au journal de votre quartier.
- Regroupez les physiothérapeutes travaillant dans votre secteur et faites la promotion de la profession dans le journal de votre quartier ou de votre région.
- Participez à des émissions de radio et de télévision et faites-vous les ambassadeurs de votre profession.
- Affichez des messages de prévention sur un babillard placé bien à la vue des passants.
- Organisez une journée «portes ouvertes».
- Organisez une journée «participation».
- Parrainez des activités sportives.

Campagne d'information de l'Ordre

Tel que mentionné dans le dernier *Physio-Québec*, l'Ordre, en collaboration avec les correspondants régionaux et les physiothérapeutes désireux de faire connaître la profession, orchestrera une importante campagne d'information du public. Plusieurs centaines de pochettes de presse contenant des communiqués variés seront expédiées à l'ensemble des médias de la presse écrite et électronique, des messages seront diffusés lors des émissions du matin des principales stations de radio de la province et des entrevues seront sollicitées tant à la radio qu'à la télévision. Enfin, l'Ordre profitera de son 25^e anniversaire pour resserrer ses liens avec les médias d'information et pour promouvoir les grandes réalisations de la profession, ses principaux acteurs et ses grandes orientations à l'aube de l'an 2000.

Note: Les personnes qui désirent se procurer des outils de promotion spécialement conçus pour la Semaine nationale – affiches, macarons et trousse de relations publiques – peuvent communiquer avec l'ACP au 1-800-387-8679.

Correspondants régionaux

Maryse Arsenaault	Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Côte-Nord
Laurent de Bellefeuille	Outaouais
France De Grandpré	Québec
Hélène Fortin	Chaudière-Appalaches
Lucie Gauvin	Rimouski
Nathalie Michaud	Rivière-du-Loup
Michèle Comtois	Estrie
Josée Massicotte	Mauricie/Bois-Francs
Manon Pleau	Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec
Pierre Brassard	Saguenay/Lac-Saint-Jean

Renseignements: Christine Lajoie (514) 351-2770
ou 1-800-361-2001, poste 226.

En bref

Si vous aimez les aînés et désirez vivre une expérience auprès d'eux, le CLSC René-Cassin a besoin de vous

Le CLSC René-Cassin recherche actuellement des bénévoles afin de partager des moments chaleureux ainsi que des expériences mémorables avec les membres de la communauté de l'Ouest de Montréal. À raison de 2 heures par semaine, faites partie de notre équipe de *visiteurs amicaux* et de *compagnons de magasinage*. Pour plus d'informations, appelez Élisabeth au (514) 488-9163, poste 351.

Le soccer

Le club de Soccer Élite des Laurentides est à la recherche de 6 physiothérapeutes bénévoles pour assister des jeunes filles et garçons de 14 à 17 ans pendant leurs matchs de la saison estivale 1998. Chaque équipe dispute une quinzaine de matchs dans la grande région métropolitaine, des mois de mai à septembre. Pour plus d'informations, contactez Claude Roy, le soir, au (514) 621-6765.

Suite de la page 7

la pratique future de la physiothérapie n'est pas la responsabilité unique d'un individu ou d'un organisme mais bien celle de toute personne concernée par l'accessibilité du public aux services dispensés par des physiothérapeutes compétents. ○

Références

1. *Magazine of Physical Therapy*, décembre 1997, p. 32-37.
2. Conseil médical du Québec, *Avis sur une nouvelle dynamique organisationnelle à implanter*, «La hiérarchisation des services médicaux», juin 1995.

Événements

28^e Réunion annuelle de la Société de la scoliose du Québec

Les 24 et 25 avril 1998

La Société de la Scoliose du Québec organise sa 28^e Réunion annuelle qui aura lieu au Château Bonne Entente, à Québec. Cette rencontre sera l'occasion par excellence d'assister à des conférences traitant de la scoliose et des pathologies rachidiennes. Pour toute information, communiquez avec M. Guy Grimard au (514) 345-4876.

Journée « atelier exposition » sur la psychopharmacologie dans le cadre du congrès annuel de l'Ordre des psychologues du Québec

Le 4 juin 1998

Dans le cadre de son congrès annuel, qui aura lieu à l'Hôtel Radisson des Gouverneurs à Québec, l'Ordre des psychologues du Québec organise une journée « atelier exposition »

sur la psychopharmacologie. Cet événement permettra aux professionnels œuvrant en relation d'aide de mieux connaître les médicaments utilisés en santé mentale ainsi que leurs effets sur l'humeur et le comportement de leurs clients. Les frais d'inscription sont de 20\$. Pour toute information, communiquez avec l'Ordre des psychologues du Québec au (514) 738-1881 ou 1-800-363-2644, poste 237.

8^e Congrès annuel de l'Association québécoise de Soins palliatifs

Les 4 et 5 juin 1998

Sous le thème « Les soins palliatifs, en ouverture sur le monde », l'Association québé-

coise de Soins palliatifs vous invite à participer à son prochain congrès qui se tiendra à l'Hôtel du Parc, à Montréal. Présidé par M^{me} Lise Lussier, ce congrès vous permettra d'entendre des conférenciers de renom et d'assister à une série d'ateliers « sur les principes de base en soins palliatifs » et « de niveau avancé ». Pour toute information, communiquez avec M^{me} Lise Lussier, au (514) 843-2611, poste 4897 ou par télécopieur au (514) 288-4892. Pour recevoir le programme et vous inscrire, contactez M^{me} Jocelyne Brunet, de Pluri-Congrès, au (514) 652-0918 ou par télécopieur au (514) 929-1472.

Conférence internationale sur le plancher pelvien

Du 23 au 28 septembre 1998

Cette première mondiale, qui se tiendra au Palais des Congrès de Montréal, sera le point de rencontre d'un nombre impressionnant de spécialistes et de scientifiques de disciplines variées, y compris plusieurs physiothérapeutes. Pour toute information, communiquez avec M^{me} Chantale Dumoulin au (514) 965-1793.

Nouvelles publications

La prévention en action

L'Association pour la santé et la sécurité du travail, secteur Affaires sociales (ASSTSAS), vient de publier aux Éditions Logiques un guide d'information sur la santé et la sécurité du travail. Sous le titre évocateur de *La prévention en action*, il propose un choix d'activités les plus susceptibles d'avoir un impact positif sur le milieu du travail. Les sujets abordés sont variés et vont du plan d'action en prévention en passant par le plan de communication,

l'évaluation ergonomique d'une situation de travail, l'entretien préventif, les statistiques, l'enquête d'opinion, l'enquête et l'analyse d'événements accidentels. Pour toute information, contactez M. Gaston Pouliot ou M. Pierre Poulin au (514) 253-6871 ou au 1-800-361-4528.

Ostéoforme

Ostéoforme est le titre d'une vidéocassette, d'une durée de 30 minutes, produite par La Société de l'Ostéoporose du Canada, en collaboration avec

M^{me} Margaret Thorne, physiothérapeute. Elle propose un programme d'exercices qui s'adresse à toute personne désireuse de prévenir l'ostéoporose ou d'en limiter les effets. La vidéocassette sera disponible chez Pharmaprix, au début du mois d'avril, en version française (*Ostéoforme*) et anglaise (*Osteofit*). Pour tout renseignement ou pour commander la vidéocassette, communiquez avec Ostéoporose Québec au (514) 482-7422 ou au 1-800-977-1778.

Tableau des membres

Période du 12 novembre 1997
au 27 janvier 1998

Bienvenue à tous !

Nouveaux membres

ALBERT, Daniel(96135)
ARSENEAU,
Carole-Anne(97113)
BADAOU, Geneviève ..(96120)
BEAUDOIN, Annie(96113)
BEAUDOIN, Liliane(96105)
BEAULIEU, Nathalie ... (97068)
BEAUSÉJOUR,
Philippe(97105)
BOLDUC, Isabelle(97112)
BOUCHER, Nancy(96125)
BOULET, Tania(97120)
BUCHANAN,
Katherine Anne(96070)
CHATTERJEE, Devdip ..(96137)
CRÊTE, Mélanie(97121)
DELISLE, Marilaine ... (96106)
DÉZIEL, Geneviève ... (97106)
DIMOV, Marius(97088)
DROLET, Jean(97118)
FAFARD, Anne-Marie ..(97096)
GAGNÉ, Isabelle(97101)
GAUTHIER, Nadine ... (96132)
HALAL, Tim(97102)
HALLÉE, Geneviève .. (97109)
HOULÉ, Marc(97115)
KHALIL, Andrew(97104)
LABBÉ, Stéphanie(97076)
LACHANCE, Annie ... (96163)
LANGELIER, Anne(97097)
LAPOINTE, Benoit ... (97094)
LAROCHELLE, Annie ... (97107)
LEBEL, Geneviève(91142)

MASSICOTTE,
Caroline(97103)
McCLISH, Mélanie ... (96083)
MOREAU, Annie(96117)
MORIN, Judith(97108)
MORIN, Lisa Ann(97119)
NADEAU,
Marie-Josée(96134)
OSTER, Lyne(97099)
PELLETIER, Isabelle ... (96119)
PREUSS, Richard A. ... (96103)
PRONOVOST, Isabelle ..(97116)
RAYMOND,
Dominique(97090)
ROAN, Thu Hong(97117)
ROBITAILLE, Mélanie ..(97098)
ROY, Marie-Josée(96133)
ROY, Mireille(94089)
SAJOURS, Michèle(96071)
SHASHOUA, Danielle ..(97100)
SIMÉON, Geneviève ... (97123)
TERROUX, Patrick(97114)
ZIZKA, Marie-Claude ..(96127)

Réinscriptions

AYARI, Radhia(95003)
BARIBEAU,
Marie-Claude(92107)
BASTIEN, Chantale ... (90117)
BOURASSA, Hélène ... (78012)
GARON, Sylvie(83101)
GINGRAS, Magali(89160)
HALDE, Serge(89020)
HOULE, Nathalie(94036)
KIRK, Monica(86027)

Membre interne

ALF, Tracey

Décès

TANGUAY, Pierre

Nouvelles cliniques

Région 01

CL DE PHYSIOTHÉRAPIE MICHAUD & ASSOCIÉS

652, 6^e rue Est
Dégelis (Québec)
G5T 1Y1
Tél.: (418) 853-5000
Ouverture: novembre 1997
Propriétaire: Nathalie Michaud

Région 04

CL DE PHYSIOTHÉRAPIE DE LA MAURICIE

1501, 6^e Avenue
Grand-Mère (Québec)
G9T 2K2
Tél.: (819) 538-0048
Ouverture: janvier 1998
Propriétaire: Isabelle Roy

DISTRIBUTION L. HÉBERT

Distributeur exclusif des produits fabriqués au Québec

Physiorub, Physiogésic, Physiomenthol,
Physiosonic, Physiocire et Physiocrème

Téléphone: (514) 498-4646

Télécopieur: (514) 498-4833

À noter à votre agenda!

Physio-Québec

Prochaine parution: 10 juillet 1998

Date limite pour remettre les textes: 12 mai 1998

Date limite pour remettre la publicité: 5 juin 1998

Voici les sujets qui seront traités dans la rubrique Dossier:

Été 1998: Le physiothérapeute, un professionnel de la
santé expert de la locomotion

Automne 1998: Spécial Symposium d'orthopédie
Vaincre la douleur... Mission possible

Les personnes qui désirent soumettre des idées d'articles ou
proposer des sujets de dossiers sont invitées à communiquer
avec le Comité de coordination à l'adresse suivante:

Comité de coordination

Revue *Physio-Québec*

7101, rue Jean-Talon Est, bureau 520

Anjou (Québec) H1M 3N7

(514) 351-2770 ou 1-800-361-2001, poste 226

Télécopieur: (514) 351-2658

Vos propositions seront étudiées avec la plus grande attention!

Un ami physiothérapeute n'est plus...

Cher Pierre,

Toi qui a été si souvent imprévisible.

Toi qui nous a surpris maintes fois, tel une boîte à surprise.

Tu continues à nous surprendre en nous quittant si rapidement.

Tu as toujours été un amant de la nature.

Tu as toujours voulu t'amuser et profiter de la vie.

Ta bonne humeur, ta gaieté, ton humour et ta joie nous resteront
en mémoire pour toujours.

Au revoir!

Jean-Pierre Skelling

Au nom des amis de Pierre Tanguay
et de ses collègues physiothérapeutes

Pierre Tanguay

12 décembre 1957 - 20 janvier 1998



**La prévention,
j'y travaille!**

CSST

Enseignant(e)s en physiothérapie

Ouverture de poste d'instructeur, de professeur adjoint ou agrégé dans un programme de maîtrise ès sciences (physiothérapie) développé par M. Michel Vaillancourt, professeur agrégé de physiothérapie et directeur du département au Worcester State College. Ce programme, en quête d'accréditation par le C.A.P.T.E., est d'une durée de trois ans (90 crédits) et sera lancé dès janvier 1999.

Fonctions: Enseignement de 2^e cycle au programme de maîtrise ès sciences (physiothérapie); recherche, participation à la gestion des affaires départementales et au rayonnement professionnel et scientifique du département.

Exigences: Les postes, donnant accès à la permanence, requièrent que les candidats: 1) aient une formation en physiothérapie, une expertise dans un des domaines liés à la physiothérapie; 2) soient éligibles à pratiquer la physiothérapie au Massachusetts, détenteurs d'un doctorat ou étudiants inscrits à un programme de doctorat.

Traitement: Selon la convention collective en vigueur.

Sélection: À compter du 1^{er} septembre 1998, jusqu'à ce que les six postes soient comblés.

WSC: Institution publique offrant des programmes dans le domaine des sciences de la santé. Un nouvel édifice, prévu pour l'automne 2000, accueillera les programmes en biotechnologie et sciences de la santé. Worcester est situé à 35 minutes de Boston et à 5 heures de Montréal.

Information: Contactez M. Vaillancourt au (508) 929-8869; adresse électronique: mvaillancourt@worc.mass.edu



Application: Faites parvenir votre lettre d'intention et un c.v. au **Directeur des ressources humaines (Human Resources), Worcester State College, 486 Chandler Street, Worcester, MA 01602, USA.**

CLSC LA PRESQU'ÎLE

LE CLSC LA PRESQU'ÎLE requiert un ou une **PHYSIOTHÉRAPEUTE** pour effectuer un remplacement sur **la liste de rappel**, et ce, 3 jours par semaine, de mai 1998 à janvier 1999.

Exigences

Anglais fonctionnel souhaitable.

Véhicule automobile requis.

FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITÆ avant le **10 avril 1998** à l'adresse suivante:

CLSC LA PRESQU'ÎLE

Services administratifs

490, boulevard Harwood

Vaudreuil-Dorion (Québec)

J7V 7H4



Opus V Ostéo - 2

Disponible en plusieurs versions pour satisfaire vos besoins et votre budget.

OPUS	V	MASSAGE
OPUS	V	OSTÉO - 1
OPUS	V	OSTÉO - 2
OPUS	V	RPG + OSTÉO - 1
OPUS	VII	RPG



Distribué par:
Oris Médical, Inc.

Tél.: (514) 935-4000 (800) 935-7220
Fax: (514) 935-7000 (800) 935-7221

TECHNO VOGUE inc 122 Rothbury, Pte-Claire, Qc, H9R 1R9
Tél: (514) 630-4934 • Fax: (514) 630-1446



Votre assurance groupe, tirez-en tous les avantages. Parlez-en avec votre conseiller Dale-Parizeau.

282-1112 / 1 800 361-8715

Courtiers-conseils en assurances et protections financières

DALE PARIZEAU LM

**AUTOMOBILE - HABITATION
CLINIQUE - DE PERSONNES
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Annonces classées

**SERVICES OFFERTS
AUX PHYSIOTHÉRAPEUTES
ET ANNONCEURS**

TARIF

- 20 mots et moins: 30 \$ plus taxes
- 20 à 25 mots: 40 \$ plus taxes
- 25 à 35 mots: 50 \$ plus taxes
- 35 à 50 mots: 100 \$ plus taxes
- 50 mots et plus: 100 \$ et 1,50 \$ par mot additionnel plus taxes.

Sections disponibles:

- Clinique à vendre
- Local à louer ou à vendre
- Équipement à vendre
- Autres

Pour plus de renseignements, composez le (514) 351-2770 ou 1-800-361-2001, poste 223.

CLINIQUE À VENDRE

Clinique de physiothérapie bien établie depuis 20 ans à Valleyfield. Potentiel très intéressant à développer. Local de 3000 pi. ca. sur 2 étages. Situé près d'une clinique médicale. Pour informations, téléphonez au (514) 455-6858.

Clinique de physiothérapie située à Sainte-Marie de Beauce (20 minutes de Québec), 1050 pi. ca. dans un édifice de professionnels. Réceptionniste commune. Information: Bernard ou Martin au (418) 228-7497. Acheteurs sérieux seulement.

**LOCAL À LOUER
OU À VENDRE**

À louer/partager 2 bureaux climatisés avec possibilité d'une réceptionniste, 7 jours/semaine. Situés à côté d'un centre de massothérapie établi depuis 10 ans. Très bien situés, adjacents au centre-ville, Westmount et marché Atwater. En face d'un métro. Excellente opportunité à prix raisonnable. Benoît Lacoste au (514) 386-4222.

ÉQUIPEMENT À VENDRE

Hydrocolator, tout équipé (table, coussin, pinces) et bain de cire 26 pouces de hauteur. Parfaite condition. Contactez Dominique Robert à Saint-Jérôme, au (514) 431-4112.

Peu utilisé – bain tourbillon Ferno-Ille u.s. 245, Intellect – Scotsman – Machine à glace – table de TX, tables de traitement. Téléphone: (514) 482-5345.

AUTRES

**Clinique de physiothérapie
des Moulins**

Physiothérapeute demandé(e), région de Terrebonne, 30 heures et plus par semaine. Communiquez avec Lucie ou Chantale au (514) 492-5420.

**Physiothérapie urgence
Rive-Sud**

Située dans une nouvelle polyclinique, recherche un(e) physiothérapeute pour un poste à demi-temps (temps plein en peu de temps) pour ouverture de clinique prévue ce printemps. Faites parvenir vos c.v. par télécopieur au (514) 671-5523.

**Clinique de physiothérapie
de Lasalle**

Recherche un(e) physiothérapeute à temps partiel (30 heures) avec possibilité d'augmentation d'heures. La personne devra idéalement avoir plus de 2 années d'expérience pertinente et une formation post-graduée en rééducation posturale globale. Pour informations additionnelles, contactez Anne Duguay, pht, au (514) 365-8858 ou faites parvenir votre curriculum vitae au 1224, ave Dollard à Lasalle, Québec, H8N 2P2 ou par télécopieur, au (514) 365-8859.

**Clinique de physiothérapie
La Seigneurie à Boucherville**

Recherche un ou une physiothérapeute pour un poste de 30 heures/semaine. La clinique se spécialise dans le traitement des blessures sportives, donc, un

intérêt pour ce domaine ou pour la thérapie manuelle est un atout. Conditions de travail et salariales avantageuses. Communiquez avec Simon Fraser au (514) 655-0116.

Hôpital des Monts

Un beau coin de pays, à proximité du Parc de la Gaspésie. Deux (2) physiothérapeutes demandé(e)s pour remplacement de congé de maternité et congé différé, de mai 1998 à avril 1999 avec possibilité de prolongation et de juillet 98 à février 1999. Envoyez c.v. à Louise Landry, Hôpital des Monts, C.P. 790, 50, Belvédère, Sainte-Anne-des-Monts, G0E 2G0. Téléphone: (418) 763-2261. Télécopieur: (418) 763-3600.

**Clinique de physiothérapie
de Rosemont**

Physiothérapeute(s) demandé(s): 3 soirs/ semaine, possibilité d'un temps plein et/ou remplacement de vacances été 98. Équipe multiprofessionnelle. Environnement et conditions de travail très avantageux. Appelez au (514) 251-8144.

**Centre de physiothérapie
Pierre Brassard à Chicoutimi**

Recherche un(e) physiothérapeute à temps plein (ou partiel). Expérience non nécessaire. Contactez Pierre Brassard au (418) 543-6754 ou envoyez votre curriculum vitae au 270, rue Malraux, Chicoutimi (Québec), G7H 6R9.

**Clinique physiothérapie-
urologie de la Vallée**

Située à Amqui, dans le Bas-Saint-Laurent, recherche un(e) physiothérapeute. Communiquez avec Daniel Dumais, au (418) 629-2423 ou faites parvenir votre c.v. au 335, rang Saint-Jean-Baptiste, Amqui (Québec), G0J 1B0.

**Clinique de physiothérapie
La Seigneurie de Saint-
Hubert**

Recherche un(e) physiothérapeute avec approche en thérapie

manuelle (temps plein). Contactez M. Mario Dumas, pht, au (514) 926-2557.

**Centre de réadaptation
Estrie**

Requiert les services de physiothérapeutes. BESOINS URGENTS: 1 temps partiel temporaire en pédiatrie; 1 temps partiel temporaire en adulte. Clientèle enfants, adolescents et adultes ayant des incapacités motrices variées. Faites parvenir votre curriculum vitae au Centre de réadaptation Estrie inc., 1930, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec), J1J 2E2.

**Clinique de physiothérapie
de Varennes**

Physiothérapeute demandé(e), poste de soir, disponible immédiatement. Clinique privée, située à Varennes, Rive-Sud de Montréal, à 10 minutes du tunnel Louis-H. Lafontaine. Contactez Jeannine Van Vliet au (514) 652-3637 ou télécopiez votre c.v. au (514) 652-0290.

**Centre universitaire
de santé de l'Estrie**

Dans la région de Sherbrooke, recherche un(e) physiothérapeute pour combler un poste temporaire à temps complet, 35 h/sem., du mois de mars à octobre 1998. Faites parvenir votre curriculum vitae à M. Jean Tremblay par télécopieur, au (819) 820-6409 ou à l'adresse suivante: Direction des ressources humaines, 3001, 12^e Avenue Nord, Fleurimont (Québec), J1H 5N4. Pour toute information, communiquez avec nous au (819) 346-1110, poste 14564.

**Clinique de physiothérapie
Forget**

Recherche physiothérapeute temps plein ou partiel. Communiquez avec Pierre-Claude Forget: (514) 432-1414 ou (514) 432-7908 ou faites parvenir votre c.v. au 2100, boul. Labelle, Lafontaine, J7Y 1S8.

The World Standard...

Plus d'un milliard de fois



Si l'on disposait tous les Aquasonic® 100 fabriqués l'an dernier* pour qu'ils forment un ruban de gel ininterrompu, il ferait plus de dix fois le tour de la terre. Parce que la plupart des professionnels des ultrasons utilisent et font confiance au gel de transmission d'ultrasons Aquasonic® 100, la norme mondiale en matière d'ultrasons médicaux. Avec près de deux milliards d'applications effectuées jusqu'à présent, notre position de numéro Un dans l'industrie est incontestable.

Nous fabriquons Aquasonic® 100 à l'aide de notre procédé et de notre formule "impossibles à copier" qui assurent invariablement une qualité exceptionnelle. Aucune autre formule n'a été capable de reproduire l'équivalent de nos produits d'ultrasons. C'est pourquoi, depuis plus de 35 ans, la formule à succès de Parker, n'a jamais été égalée.

PARKER LABORATORIES, INC.

286 Eldridge Road, Fairfield, New Jersey 07004 U.S.A
Téléphone: (973) 276-9500 Télécopieur: (973) 276-9510
E-Mail: parker@parkerlabs.com